

RAPPORT DU DÉLÉGATAIRE

Exercice 2017
(du 1^{er} janvier au 31 mars)

**Autorité organisatrice : COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU NIORTAIS**

Délégataire : SEMTAN





Sommaire

PREAMBULE	5
1. LA PRESENTATION DU SERVICE DELEGUE.....	5
1.1 La SEMTAN	5
1.2 Le périmètre du service délégué et son évolution annuelle	6
1.3 Les caractéristiques du contrat	7
1.4 Les chiffres clés illustrant l'activité d'exploitation de l'exercice écoulé	9
1.5 Les évènements significatifs intervenus au cours de l'exercice écoulé et leurs conséquences sur l'exploitation du réseau de transport	11
2. COMPTE-RENDU ANNUEL SUR LES CONDITIONS D'EXECUTION DU SERVICE.....	11
2.1 L'OFFRE DE TRANSPORT ET LA FREQUENTATION	11
2.1.1 Présentation du réseau et de son maillage, des pôles générateurs de trafics desservis	11
2.1.2 Caractéristiques des lignes (longueur, fréquence, horaires, type de service)	11
2.1.3 Offre kilométrique détaillée	11
2.1.4 Le service TAD	11
2.1.5 Le service TPMR	11
2.1.6 Présentation des modifications de services	12
2.1.7 Récapitulatif des problèmes rencontrés dans la production du service et des services non faits en totalité ou partiellement.....	12
2.1.8 Modifications de services sur le réseau sous-traité	12
2.1.9 Indicateurs du respect de la production	12
2.1.10 Les fiches horaires	12
2.1.11 Les voyages par ligne, les voyages par km.....	12
2.1.12 Le guide spécifique sur l'accessibilité.....	12
2.2 LE PARC DE VEHICULES.....	13
2.2.1 Tableau général du parc.....	13
2.2.2 Un tableau résumant les coûts d'entretien et de maintenance	13
2.2.3 Un bilan des visites de contrôle effectuées dans l'année sur les véhicules	13
2.3 LES AUTRES BIENS NECESSAIRES A L'EXPLOITATION	13
2.3.1 Inventaire.....	13
2.3.2 Bilan synthétique des travaux de gros entretien	13



2.4 LE PERSONNEL	14
2.4.1 Personnel affecté au service public, poste occupé, type de contrat (CDI, CDD, Intérim), coefficient des salaires, % de temps travaillé, âge, ancienneté	14
2.4.2 Le bilan social de l'entreprise	14
2.5 LES RATIOS	15
2.6 LES TARIFS ET LA POLITIQUE COMMERCIALE.....	15
2.6.1 La gamme tarifaire	15
2.6.2 Nombre de titres vendus, voyages et recettes par titre tarifaire, y compris les voyages réalisés avec des titres gratuits.....	16
2.6.3 Les actions commerciales	20
2.6.4 L'information aux voyageurs	21
2.6.5 Résultats des enquêtes et études.....	22
2.6.6 Le contrôle et la fraude	22
2.6.7 Bilan des réclamations et réponses apportées	22
2.7 LA QUALITE DE SERVICE	25
2.7.1 Les critères de la qualité de service	25
2.7.2 Les enquêtes et études.....	25
3. LES COMPTES DE LA DELEGATION TRANSPORT.....	26

ANNEXES

- 1 Offre kilométrique
- 2 Activité TAD
- 3 Activité TPMR
- 4 Evènements intervenus
- 5 Etat du parc
- 6 Fréquentation, recettes, ventes
- 7 Suivi des contrôles
- 8 Médias et articles de presse

Annexes financières

- Comptes annuels 2017
- Bilan 2017
- Rapport de gestion 2017



Préambule

Par délibération en date du 28 juin 2010, la Communauté d'Agglomération de Niort devenue la Communauté d'Agglomération du Niortais le 1^{er} janvier 2014, a délégué pour une durée de six années à la SEMTAN l'exploitation de son réseau de transport urbain de voyageurs, sur la période du 1^{er} septembre 2010 au 31 août 2016. Cette durée a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2016 puis jusqu'au 31 mars 2017.

Cette délégation de service public, en vigueur au 1^{er} septembre 2010, couvre l'intégralité du réseau de transport de la CAN reposant sur ses 45 communes.

Dans le cadre de ce contrat de DSP, la restructuration complète du réseau est effective depuis le 04 juillet 2011.

1. LA PRESENTATION DU SERVICE DELEGUE

1.1. La SEMTAN

Structure juridique :

La Société d'Économie Mixte des Transports de l'Agglomération Niortaise (SEMTAN) est une Société Anonyme d'Économie Mixte régie par les dispositions des articles L 1521-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

La société a pour objet l'organisation, l'exploitation et le développement de tous services publics et accessoirement privés de transport de voyageurs.

Le siège de la société est fixé au 8, rue Paul Sabatier 79000 NIORT.

Son capital social est fixé à 295 000 €.

Lien juridique avec le groupe Transdev :

TRANSDEV est actionnaire à hauteur de 10 050 actions représentant 34,07 % du capital de la SEMTAN.

Un contrat de sous-traitance lie TRANSDEV et la SEMTAN pour l'exploitation du réseau Interurbain et scolaire. Ce même contrat comprend également la sous-traitance de gestion.

Le partenariat consiste essentiellement à assister la SEMTAN dans les domaines suivants :

- Participation à la structure d'échange
- Assistance dans tous les domaines de l'exercice du métier
- Mise à disposition de la centrale de réservation AGILIS
- Assistance technique permanente

Évolution du niveau de la composition de l'actionnariat et du niveau du capital social :

Au cours du premier trimestre 2017, aucune modification n'est à noter.

1.2. Le périmètre du service délégué et son évolution annuelle



- en vert : CAN avant le 1^{er} janvier 2014,
- en rose : nouvelles communes du territoire de la CAN depuis le 1^{er} janvier 2014

Désignation du service délégué :

Les services délégués dans le P.T.U. ont été définis contractuellement.

Du 04 juillet 2011 au 31 août 2016 (puis jusqu'au 31 mars 2017)

- Les lignes régulières du réseau restructuré y compris la navette de centre-ville, les services de soirée, les services scolaires après restructuration,
- Le transport à la demande du réseau restructuré,
- Les services spécifiques de transport des Personnes à Mobilité Réduite (PMR) restructurés.
- La desserte de la commune de Saint-Symphorien par la ligne J, des services réguliers sur réservation et des services réguliers à vocation scolaire

- La ligne touristique « la ligne Maraîchine » qui fonctionne de mai à septembre.

1.3 Les caractéristiques du contrat

L'avenant n° 1 a été signé le 20 juillet 2011 concernant l'exploitation de la Centrale de Mobilité du département et le transfert des droits à déduction de la TVA et le remboursement du crédit de TVA. Cet avenant n'a aucune conséquence sur l'offre kilométrique.

L'avenant n° 2 a été signé le 05 avril 2012 concernant les modifications de la grille tarifaire, la mise à niveau du parc avec les nouvelles découpes, le transfert du logiciel MIRAGE, l'exploitation du kiosque, la mise en place d'un numéro vert pour les réservations TAD et TPMR, les modifications de l'offre de transport du 1^{er} au 31 décembre 2011, la modification de l'article 22.6 du contrat de DSP et les incidences financières des différentes évolutions décrites ci-dessus.

L'avenant n° 3 a été signé le 27 mai 2013 portant sur les évolutions apportées au Contrat de Délégation de Service Public a été finalisé en mai 2013 et concernant notamment l'exercice 2012. Cet avenant intègre les modifications de la gamme tarifaire au 1^{er} juillet 2011 ; la prise en compte des impacts financiers liés au relèvement du taux de TVA passé de 5,5 % à 7% au 1^{er} janvier 2012 ; l'intégration du décalage entre la hausse de tarifs mise en œuvre au 1^{er} juillet 2012 et la progression des indices de références contractuels ; la prise en compte de l'évolution du contexte socio-économique général de l'agglomération niortaise et la perspective d'ajustement de la tendance de fond de progression du trafic du réseau ; la prise en compte des impacts financiers des modifications de l'offre intervenues en juillet 2011 pour 2011 (suite à la provision passée dans l'avenant 2) et 2012 ; l'incidence financière ; la formalisation des rapports annuels et mensuels du délégataire.

L'avenant n° 4 a été signé le 25 novembre 2013 concernant la modification de la consistance de l'offre de transport sur le réseau les TAN (urbaine et périurbaine) pour la période septembre 2010-août 2013 ; l'intégration de l'incidence de l'évolution du contexte socio-économique général de l'agglomération niortaise sur les perspectives de progression du trafic du réseau de transport urbain pour la période 2013-2016 ; l'adaptation en conséquence du contrat de sous-traitance liant la SEMTAN au groupe TRANSDEV et constituant l'annexe 16 à la convention de DSP ; la modification du mécanisme financier s'appliquant aux services TAD et TPMR ; la modification du Plan Pluriannuel d'Investissements ; l'isolement des services RPI hors cadre de la DSP ; l'engagement sur les actions à mettre en place en cas d'obtention du CICE ; la prévision d'une contribution complémentaire afin de compenser les effets de l'augmentation de TVA à compter de janvier 2014 ; la prise en compte de la création d'un titre d'abonnement mensuel en faveur des demandeurs d'emploi ; la modification en conséquence du compte d'exploitation prévisionnel et des montants de contribution financière forfaitaire pour la période du 1^{er} septembre 2010 au 31 août 2016.

L'avenant n° 5 a été signé le 1er juin 2015 portant sur les modifications de la consistance de l'offre de transport sur le réseau TAN pour la période Janvier 2014 – Août 2016. Il a pour objectif de prévoir une contribution complémentaire afin de compenser les effets de l'augmentation du taux de TVA, au-delà du 1^{er} juillet 2014 ; de prévoir une contribution complémentaire afin de compenser l'absence d'actualisation des tarifs au 1^{er} Juillet 2014 ; de corriger le montant de la contribution complémentaire destinée à compenser l'absence d'actualisation des tarifs au 1^{er} Juillet 2012 ; de prévoir une contribution complémentaire afin de compenser le manque à gagner sur recettes lié aux mesures de gratuité sur le réseau TAN trois samedis consécutifs de décembre 2014 ; de réviser les engagements de recettes et de charges de la DSP pour tenir compte de l'extension des ventes de titres scolaires aux habitants des communes composant la Plaine-de-Courance ; de prendre en compte la substitution de la personne publique délégante pour la gestion et l'exploitation de la Centrale de Mobilité des Deux-Sèvres, compte tenu de la création du Syndicat mixte de transport des Deux-Sèvres, à effet du 1^{er} Juillet 2013 ; de modifier le cahier des charges de la DSP en matière de contrôle des voyageurs ; de modifier en conséquence le compte d'exploitation prévisionnel et les montants annuels de contribution financière forfaitaire pour la période du 1^{er} Janvier 2014 au 31 Août 2016 ; de modifier le contrat de sous-traitance de production entre SEMTAN et Transdev-Poitou-Charentes, compte tenu des modifications apportées à la consistance de l'offre sur les services de transport de personnes à mobilité réduite depuis le 1^{er} Janvier 2014, et à la consistance de l'offre sur les services périurbains et scolaires à partir de la rentrée de Septembre 2014.

L'avenant n° 6 a été signé le 11 avril 2016 avec pour objectif d'établir et de valoriser des ajustements d'offre et de parc. Cet avenant a traité en particulier :

- ✓ L'ensemble des modifications de la consistance de l'offre de services de transport périurbains à compter du 1er septembre 2015 sur le réseau les TAN, sur l'année 2015, à savoir :
 - L'optimisation des services périurbains inter communes InterTAN et autres adaptations de rentrée apportées aux services ScolTAN
 - L'extension de l'offre TAD sur les 16 nouvelles communes du ressort territorial de la collectivité
 - La concentration de la période de fonctionnement de la ligne Maraîchine sur la haute saison estivale dès l'été 2015
 - La modification du calendrier des vacances scolaires 2016.

- ✓ L'incidence financière de la prolongation de quatre mois de la durée de la DSP jusqu'à fin 2016.

- ✓ L'ensemble des incidences financières et la portée de cet avenant sur la rémunération du sous-traitant.

L'avenant n° 7 a été signé le 08 décembre 2016 avec pour objectif de prendre acte de la décision du conseil d'agglomération du Niortais relative à la prolongation du contrat de DSP pour une période de 3 mois, du 1^{er} janvier au 31 mars 2017 et de fixer les modalités de rémunération du délégataire pour la période afférente.

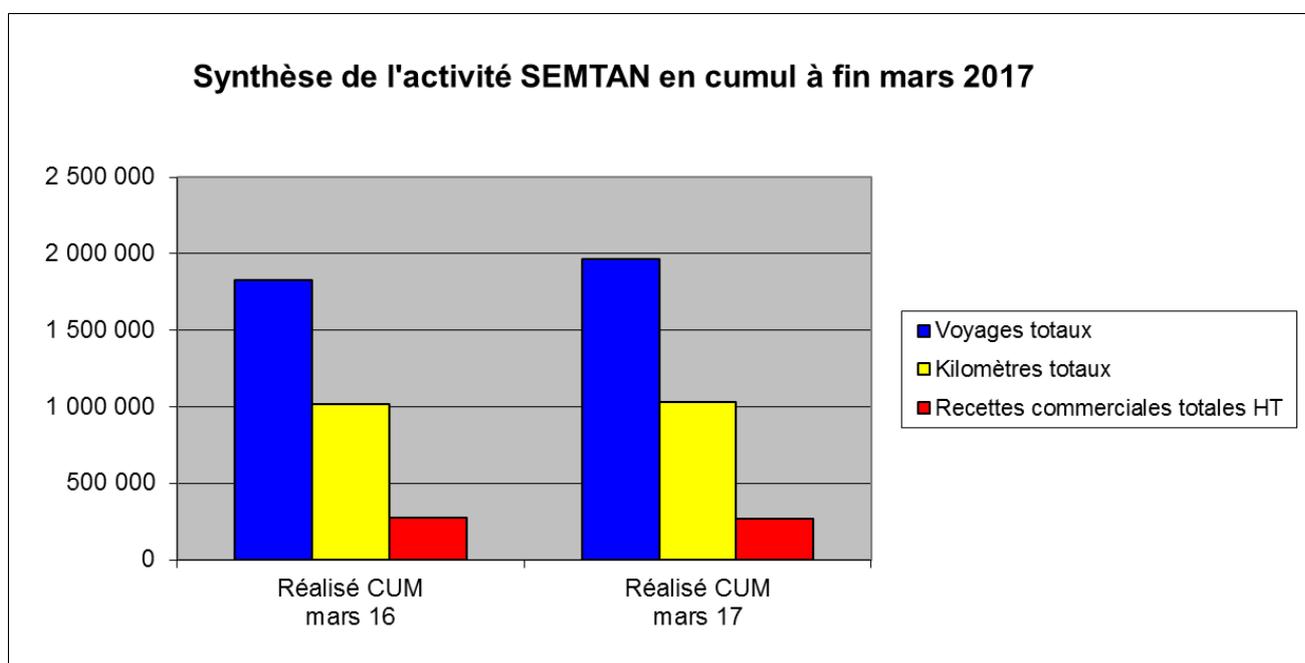
L'avenant n° 8, en date du 20 février 2017 régularise de manière détaillée la rémunération du délégataire sur le 1er trimestre 2017 en prévision de la clôture de la DSP. Il traite des points suivants :

- Modification de la consistance de l'offre de services du transport sur le réseau les TAN depuis janvier 2016 (interruption des services scolaires le 6 mai 2016 suite à la modification du calendrier scolaire, impact de la nouvelle sectorisation des collèges sur la consistance de l'offre scolaire à compter de septembre 2016, autres ajustements de l'offre en période de rentrée scolaire 2016-2017, correction d'une erreur de report de kilomètres sur les lignes N101 et N103 lors de l'avenant 6)
- Évolution du volume d'activité des services TAD et TPMR depuis septembre 2015
- Modification des conditions d'exploitation de la ligne Maraîchine (modification des jours de fonctionnement pour la période juillet et août 2016)
- Incidence financière de la prolongation de trois mois de la durée de la DSP jusqu'au 31 mars 2017 (impact de la non répercussion de l'augmentation de la TVA applicable aux transports publics sur les 3 mois de prolongation, impact de l'absence d'augmentation des tarifs au 1er juillet 2015 et au 1er juillet 2016 sur les trois mois de prolongation, évolution de certains indices de la formule contractuelle d'actualisation de la contribution, mise à jour du plan pluriannuel d'investissements, prise en compte de la baisse des effectifs en 2017).

1.4 Les chiffres clés illustrant l'activité d'exploitation

L'offre de transport (kilomètres totaux parcourus) et fréquentation :

CUMUL A FIN : mars 2017	Réalisé CUMUL mars 16	Réalisé CUMUL mars 17	Ecart réalisé cumul 2017 / cumul 2016	
			Valeur	%
Voyages totaux	1 827 130	1 963 346	136 216	7,46%
Kilomètres totaux	1 019 800	1 027 761	7 962	0,78%
Recettes commerciales totales HT	273 539	272 232	-1 307	-0,48%
V/K	1,79	1,91		
*G/K	0,14	0,15		
R/K	0,27	0,26		



Coefficients de mobilité :

Les coefficients de mobilité utilisés pour le calcul du nombre de voyageurs sur le 1^{er} trimestre 2017 sont les mêmes que sur les exercices précédents.

Les moyens : évolution des effectifs et parc de véhicules :

L'effectif moyen (ETP) sur le premier trimestre 2017 s'élève à 136,37 ETP (142,21 ETP sur le 1^{er} trimestre 2016). En parallèle, 20 intérimaires étaient présents pour pallier l'absence d'agents en arrêt maladie.

Les résultats financiers (charges, recettes et taux de couverture)

Le résultat comptable de l'année 2017 s'élève à -55 805 €uros.

Les produits d'exploitation s'élèvent à 4 043 042 €uros. Le taux d'actualisation de la contribution financière forfaitaire s'établit à 13,827 % au 31/03/2017.

Le montant de la contribution financière forfaitaire s'établit à 2 595 215 €uros.

Le montant de l'actualisation ainsi déterminé s'élève à 2 954 029 €uros.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 4 204 303 €uros.

1.5 Les événements significatifs intervenus

Cf annexe 4

2. COMPTE-RENDU ANNUEL SUR LES CONDITIONS D'EXECUTION DU SERVICE

2.1 L'OFFRE DE TRANSPORT ET LA FREQUENTATION

2.1.1 Présentation du réseau et de son maillage, des pôles générateurs de trafics desservis

Pas de modifications par rapport à 2016.

2.1.2 Caractéristiques des lignes (longueur, fréquence, horaires, type de service)

Pas de modifications par rapport à 2016.

2.1.3 Offre kilométrique détaillée : nombre de kilomètres annuels par ligne et service, nombre de kilomètres commerciaux produits et nombre de kilomètres haut le pied, nombre de kilomètres sous-traités par ligne et service

Cf annexe 1

2.1.4 Le service TAD : nombre de courses, kilomètres annuels parcourus, nombre de personnes transportées, nombre de voyages, recettes, coût, parc de véhicules affectés au service

Cf annexe 2

2.1.5 Le service TPMP : nombre de courses, kilomètres annuels parcourus, nombre de personnes transportées, nombre de voyages, recettes, coût, parc de véhicules affectés au service

Cf annexe 3

2.1.6 Présentation des modifications de services : itinéraire des lignes modifiées, horaires, fréquence de passage, etc.

Pas de modifications par rapport à 2016.

2.1.7 Récapitulatif des problèmes rencontrés dans la production du service et des services non faits en totalité ou partiellement

Cf annexe 4

2.1.8 Modifications de services : lignes concernées dont sous-traitées, les communes desservies, les kilomètres annuels parcourus complémentaires, les voyages complémentaires, etc.

Pas de modifications par rapport à 2016.

2.1.9 Indicateurs du respect de la production : kilomètres produits (données issues des équipements embarqués) / kilomètres prévus à la convention, modalités de mesure de la vitesse commerciale le cas échéant et explication des écarts

Données non disponibles

2.1.10 Les fiches horaires de l'année en annexe y compris les fiches horaires spécifiques (cf. guide de la mobilité des personnes en situation de handicap)

Pas de modifications par rapport à 2016.

2.1.11 Les voyages par ligne, les voyages par kilomètre

Les voyages sont issus des ventes de titres et ne sont pas identifiés par ligne, sauf en utilisant une clé de répartition.

2.1.12 Le guide spécifique sur l'accessibilité

Pas de modifications par rapport à 2016.

2.2 LE PARC DE VEHICULES

2.2.1 Tableau avec le nombre de véhicules affectés à la réserve, et pour chaque véhicule le type de matériel, le type d'énergie, le numéro d'immatriculation, la date et la valeur d'acquisition, le kilométrage réel parcouru dans l'année, les kilomètres au compteur, la consommation annuelle de gazole et l'âge de chaque véhicule, entrée et sorties du parc de véhicules

Cf annexe 5

2.2.2 Un tableau récapitulatif des tableaux de bord mensuels résumant tous les coûts d'entretien et de maintenance du matériel roulant

Non disponibles

2.2.3 Un bilan des visites de contrôle effectuées dans l'année sur les véhicules

Mois	Nombre de véhicules contrôlés	Nombre de Contre-visites à passer	% Contre visites véhicules	Véhicules concernés	
				N° Parc	Immatriculation
janv-17	8	0			
févr-17	9	0			
mars-17	13	0			
TOTAL	30	0			

Source :DEKRA

2.3 LES AUTRES BIENS NECESSAIRES A L'EXPLOITATION

2.3.1 Pour l'ensemble des biens nécessaires à l'exploitation hors matériel roulant, un inventaire des autres biens nécessaires à l'exploitation : identification du bien, date et montant d'acquisition, date de sortie

Pas de modifications par rapport à 2016

2.3.2 Un bilan synthétique des travaux de gros entretien

Pas de travaux de gros entretien au premier trimestre.

2.4 LE PERSONNEL

2.4.1 Personnel affecté au service public

Conduite	107,68
Exploitation	9,00
Atelier	7,00
Administration & Méthodes	5,50
Commercial	7,19
Total salariés SEMTAN	136,37
INTERIM	18,47
PMAD	1,00
Total général	155,84

2.4.2 Le bilan social de l'entreprise : absentéisme

	janvier 2017	février 2017	mars 2017
Conduite	523,5	454,0	471,5
Exploitation			14,00
Atelier	31,0	24,0	
Administration & Méthodes	12,0		
Commercial	10,0	22,0	26,0
Total salariés SEMTAN	576,5	500,0	511,5

2.5 LES RATIOS

✓ De production kilométrique

CUMUL	mars-16	mars-17	Ecart % Réal N / N-1
KM <hr/> Parc autobus*	18 211	18 353	0,78%
Km <hr/> Population	8,62	8,69	0,78%

*Parc autobus 2016 : 56

*Parc autobus 2016 : 56

Population (données 2013 CAN) : 118 277

✓ De fréquentation

CUMUL	mars-16	mars-17	Ecart % Réal N / N-1
<u>Voyages</u> Population	15,45	16,60	7,5%
<u>Voyages</u> Kms réseau	1,79	1,91	6,6%
<u>Titres subventionnés*</u> Voyages	0,0451	0,0456	1,1%
<u>Recettes</u> Voyages	0,1497	0,1387	-7,4%

*Titres subventionnés uniquement

2.6. LES TARIFS ET LA POLITIQUE COMMERCIALE

2.6.1 La gamme tarifaire : détail des différents titres de transport (prix, % d'augmentation annuelle du prix, conditions d'usage et de validité)

Cf annexe 6

2.6.2 Nombre de titres vendus, voyages et recettes par titre tarifaire, y compris les voyages réalisés avec des titres gratuits

Ventes

Les tickets			
	1er trimestre 2016	1er trimestre 2017	D
TAN Unité	58 139	61 471	3 332
TAN Duo	24 320	23 430	-890
TAN Multiple	5 818	5 535	-283
TAN fréquence plus Unité	220	170	-50
Ticket groupe	47	43	-4

Les abonnements			
	1er trimestre 2016	1er trimestre 2017	D
TAN Mensuel	1 075	1 370	295
TAN pass entreprise	54	10	-44
Pass annuel	41	9	-32
TAN jeune mensuel	1 015	1 103	88
TAN jeune annuel	13	17	4
TAN étudiant mensuel	452	443	-9
TAN étudiant annuel	1	1	0
TAN fréquence plus mensuel	2 875	4 740	1 865
TAN fréquence plus annuel	26	13	-13
Pass emploi mensuel	554	589	35
Séjour linguistique	3	6	3

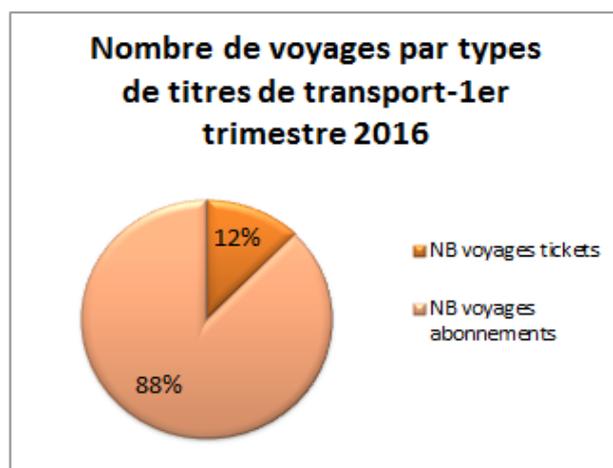
Voyages

NB voyages tickets			
	1er trimestre 2016	1er trimestre 2017	D
TAN Unité	67 377	71 239	3 862
TAN Duo	56 422	54 358	-2 064
TAN Multiple	68 187	64 870	-3 317
TAN fréquence plus Unité	2 550	1 970	-580
Ticket groupe	10 998	10 062	-936
Total de voyages	205 534	202 499	-3 035

NB voyages abonnements			
	1er trimestre 2016	1er trimestre 2017	D
TAN mensuel	85 570	109 052	23 482
TAN pass entreprise	51 017	41 216	-9 801
Pass annuel	30 130	24 564	-5 566
TAN jeune mensuel	46 690	50 738	4 048
TAN jeune annuel	974 120	982 720	8 600
TAN étudiant mensuel	22 600	22 150	-450
TAN étudiant annuel	57 000	54 960	-2 040
TAN fréquence plus mensuel	158 125	260 700	102 575
TAN fréquence plus annuel	6 066	5 099	-967
Pass emploi mensuel	30 470	32 395	1 925
Séjour linguistique	90	420	330
Total de voyages	1 461 878	1 584 014	122 136

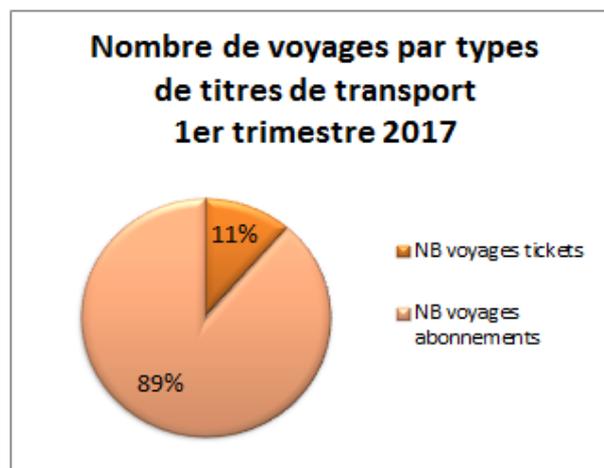
1er trimestre 2016

NB voyages tickets	NB voyages abonnements	Total
205 534	1 461 878	1 667 412
12%	88%	

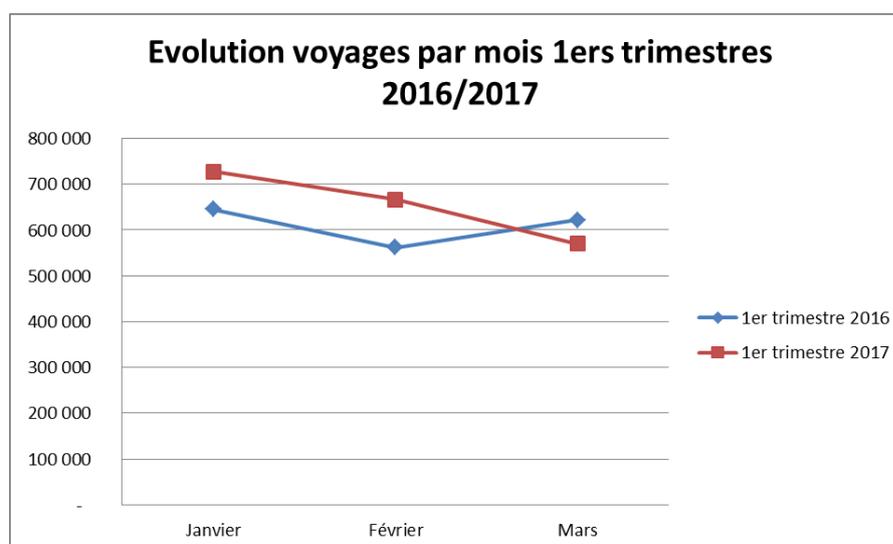


1er trimestre 2017

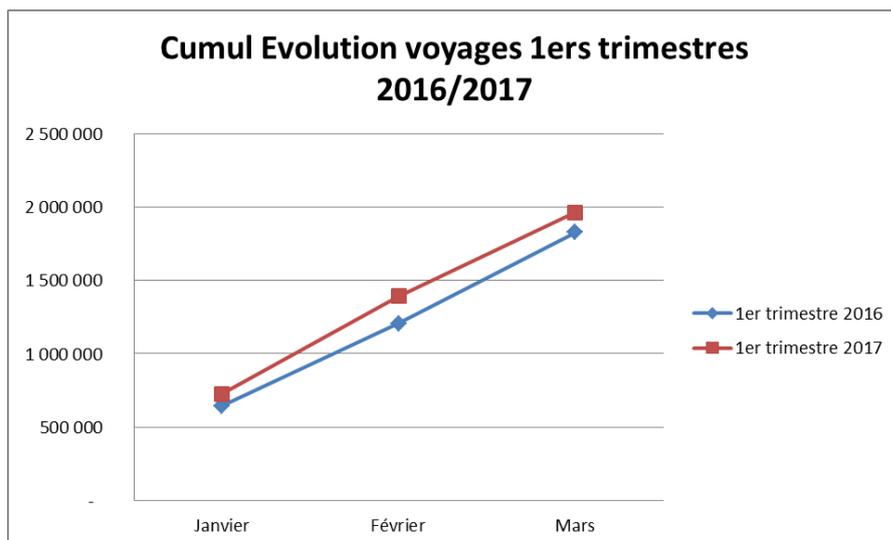
NB voyages tickets	NB voyages abonnements	Total
202 499 11%	1 584 014 89%	1 786 513



	1er trimestre 2016	1er trimestre 2017
Janvier	644 539	727 456
Février	561 248	666 295
Mars	621 343	569 574

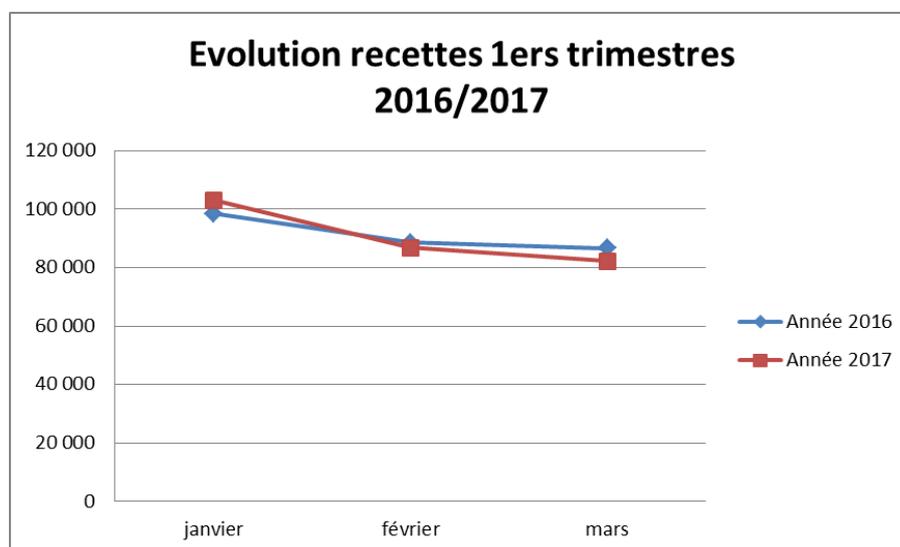


	1er trimestre 2016	1er trimestre 2017
Janvier	644 539	727 456
Février	1 205 787	1 393 751
Mars	1 827 130	1 963 325

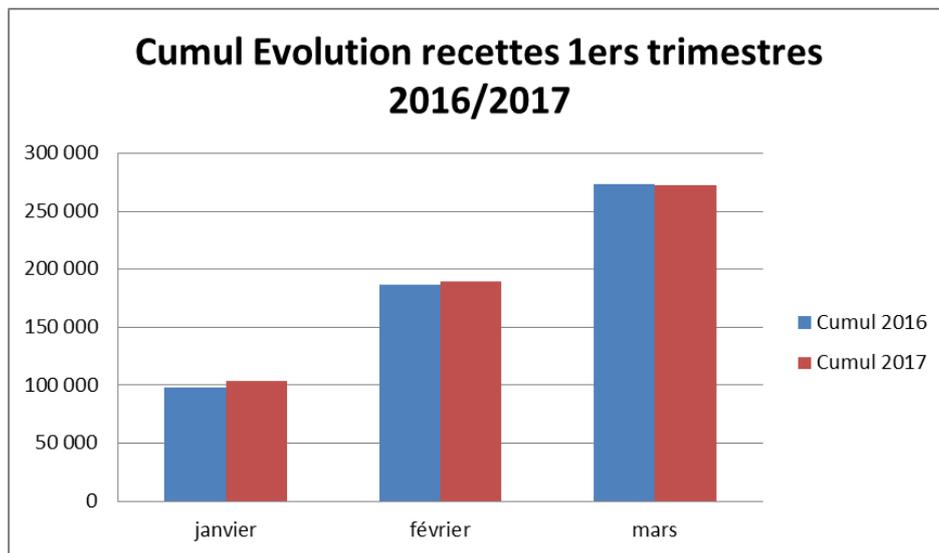


Recettes

	Année 2016	Année 2017
janvier	98 410	103 117
février	88 547	86 776
mars	86 582	82 207



	Cumul 2016	Cumul 2017
janvier	98 410	103 117
février	186 957	189 608
mars	273 539	272 232



2.6.3 Les actions commerciales sur le 1^{er} trimestre 2017

- Campagne de civilité :
Campagne d’affichage embarqué « Comment voyager avec son animal »



- Déviation de la ligne T Niort-Coulon :
Large distribution de flyers aux usagers de la ligne T

Ligne T

En raison de travaux sur la commune de Magné,
du lundi 20 mars au vendredi 07 juillet 2017
les horaires sont modifiés
du lundi au vendredi
uniquement de 08h30 à 17h00.

En direction de Niort : **Magné est desservi avant Coulon,**
Au départ de Niort : **Coulon est desservi avant Magné**
Merci de consulter les horaires ci-dessous :

Lundi au vendredi			
COULON > MAGNÉ > NIORT Breche > NIORT Gare SNCF			
			⚠ Sans de "départ" inversé sur la commune de MAGNÉ
COULON	PREPLOT	07:01	07:45
	L'AUFREMONT	07:03	07:48
	PORTE B	07:05	07:50
	REPENTE	07:07	07:52
MAGNÉ	SALLE DES SPORTS	07:10	07:55
	ÉCOLES	07:11	07:56
	STADE non desservi - reporté à l'arrêt MAGNÉ ÉCOLES		
	PISCINE	07:14	07:59
MAGNÉ	PISCINE non desservi - reporté avant de la Brieserie		
	ÉCOLES reporté avenue de la Brieserie	08:05	10:35
	SALLE DES SPORTS	08:05	10:35
	LA REPENTE	08:06	10:36
	LA POITE	08:11	10:41
	L'AUFREMONT	08:10	10:40
	PREPLOT	08:13	10:43
	L'AUFREMONT	08:14	10:44
COULON	PORTE	08:16	10:46
	SEVREAU	07:17	08:01
	ESPERANCE	07:20	08:04
	VENISE VERTE	07:21	08:05
	PATINOIRE	07:22	08:06
	POLY ATLANTIQUE (Quai 1)	07:25	08:10
	LANGEVIN	07:27	08:12
	LA ROCHELLE	07:28	08:13
	LEO LAGRANGE	07:29	08:14
	MARNE	07:30	08:15
	ST JEAN	07:32	08:17
	BRECHE (Quai 1)	07:35	08:20
	GARE SNCF (Quai 1)	07:40	08:25

Lundi au vendredi

NIORT Gare SNCF > NIORT Breche > MAGNÉ > COULON

⚠ Sans de "départ" inversé sur la commune de MAGNÉ

NIORT	GARE SNCF (Quai 1)	07:00	08:30	10:15	11:50	18:50
	BRECHE (Quai 1)	07:05	08:35	10:20	11:45	18:55
	ST JEAN	07:07	08:37	10:22	11:47	18:57
	MARNE	07:08	08:38	10:23	11:48	18:58
	LEO LAGRANGE	07:09	08:39	10:24	11:49	18:59
	LA ROCHELLE	07:10	08:40	10:25	11:50	19:00
	LANGEVIN	07:11	08:41	10:26	11:51	19:01
	POLY ATLANTIQUE (Quai 2)	07:13	08:43	10:28	11:53	19:03
	PATINOIRE	07:13	08:43	10:28	11:53	19:03
	VENISE VERTE	07:14	08:44	10:29	11:54	19:04
	ESPERANCE	07:15	08:45	10:30	11:55	19:05
	SEVREAU	07:16	08:46	10:31	11:56	19:06
COULON	PORTE	08:00	10:30	12:00	14:00	18:30
	L'AUFREMONT	08:00	10:30	12:00	14:00	18:30
	L'AUFREMONT	08:03	10:33	12:03	14:03	18:33
	PORTE	08:05	10:35	12:05	14:05	18:35
	LA REPENTE	08:06	10:36	12:06	14:06	18:36
	SALLE DES SPORTS	08:09	10:39	12:09	14:09	18:39
MAGNÉ	ÉCOLES reporté avenue de la Brieserie	08:00	10:30	12:00	14:00	18:30
	STADE non desservi - reporté avant de la Brieserie					
	PISCINE non desservi - reporté avant de la Brieserie					
	PISCINE	07:10	08:40	10:10	11:40	18:10
	STADE non desservi - reporté à l'arrêt MAGNÉ ÉCOLES	07:20	08:50	10:20	11:50	18:20
	ÉCOLES	07:27	08:57	10:27	11:57	18:27
	SALLE DES SPORTS	07:30	09:00	10:30	12:00	18:30
	REPENTE	07:32	09:02	10:32	12:02	18:32
COULON	L'AUFREMONT	07:33	09:03	10:33	12:03	18:33
	PREPLOT	07:35	09:05	10:35	12:05	18:35

ATTENTION
Du lundi au vendredi avant 8h30 et après 17h00,
► L'arrêt « Stade » n'est pas desservi dans les 2 sens et est reporté à l'arrêt « Ecoles ».
Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00 uniquement,
► Les arrêts « Espérance » et « Venise Verte » ne sont pas desservis dans les 2 sens et sont reportés à l'arrêt « Patinoire ».
► Les arrêts « Sevreau », « Piscine », « Stade » et « Ecoles » ne sont pas desservis dans les 2 sens et sont reportés à l'arrêt provisoire situé avenue de la Brieserie à Magné.
(Voir ci-dessous le plan de localisation de l'arrêt provisoire)

Demandez les horaires au conducteur

2.6.4 L'information aux voyageurs, y compris en situation perturbée : type d'information diffusée, etc.

L'information voyageurs est diffusée par le biais de plusieurs supports :

Documents papiers :

- 1 fiche horaires par ligne
- 1 livret mode d'emploi
- 1 plan de poche
- 1 guide Scoltan
- 1 livret règlement voyageurs
- 1 livret règlement voyageurs TPMR

Ces documents sont distribués à notre point de vente, chez nos dépositaires, dans les mairies, dans les hôtels, la gare SNCF de Niort... Ils figurent sur le site www.mobilite79.fr

L'information voyageurs en situation perturbée est diffusée aux arrêts concernés, sur le site internet www.mobilite79.fr et selon les cas dans les cadres prévus à cet effet à l'intérieur des véhicules, par la presse et les radios.

2.6.5 Résultats des enquêtes et études prévues au contrat et menées dans l'année sur le réseau de transport

Pas d'enquêtes réalisées

2.6.6 Le contrôle (taux de contrôle par ligne, nombre de voyageurs contrôlés), évolution de la fraude

✓ Contrôle : cf annexe 7

✓ Fraude

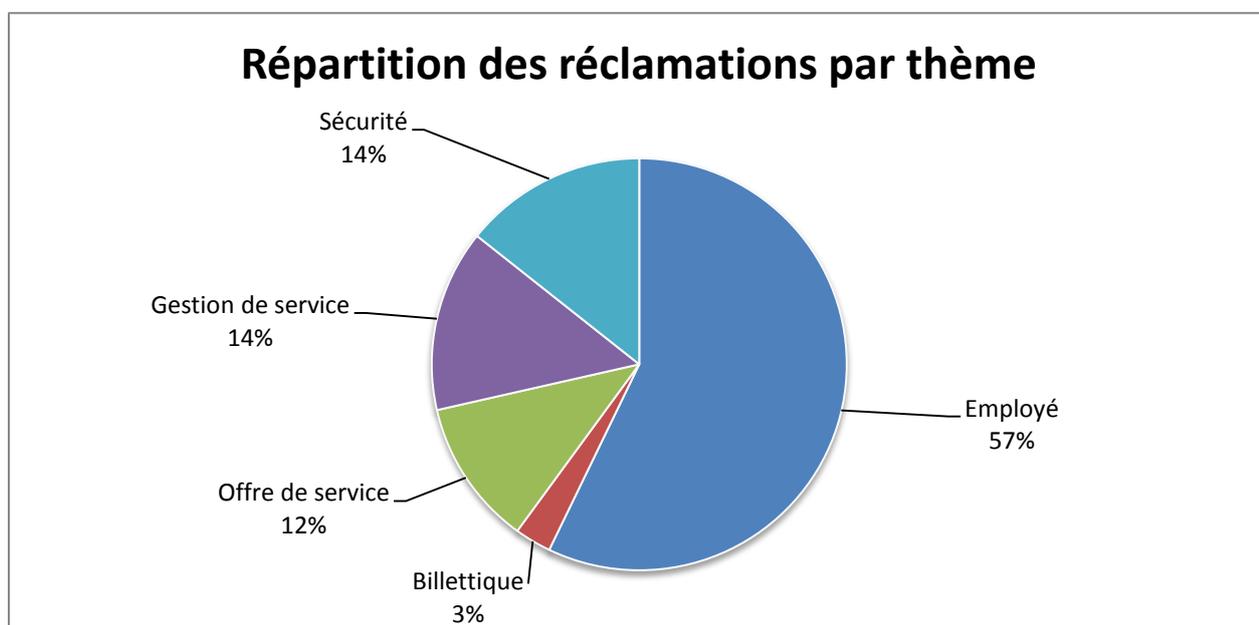
MOIS	Fréquence clientèle	Nombre courses contrôlées	Nombre voyageurs contrôlés	Taux de contrôle	Nombre pv	Taux de fraude
janvier	727 478	205	2 284	0,31%	10	0,44%
février	666 295	142	1 631	0,24%	1	0,06%
mars	569 574	133	750	0,13%	2	0,27%
TOTAL	1 963 346	480	4 665	0,24%	13	0,28%

2.6.7 Bilan des réclamations

ligne	NBRE RECLAM	objet de la réclamation	catégorie principale
E	1	cycliste s'est fait serrer à 7h du matin	employé
CitiTan	1	ne s'est pas arrêté à Mairie malgré signe de la main (avec 2 jeunes enfants sous la pluie)	employé
A	1	attitude conducteur qui semble ne pas voir les clients aux arrêts	employé
M	1	le bus est passé sans s'arrêter malgré son signe de la main	employé
A	1	arrêt loin du trottoir, la poussette est tombée, la conductrice n'a pas bougé	employé
Scoltan 1011	1	Rabelais => Coulon le soir, la conductrice tél en conduisant	employé
T	1	les horaires ne correspondent pas pour faire Magné - collège St Exupéry	offre
C	1	passager en état d'ebriété, gênant	sécurité
F	1	horaires bus ne correspondent pas aux arrivées des trains + une habituée met ses pieds sur les sièges	sécurité
H	1	bus passé en avance	employé
Scoltan 1011	1	remarques désobligeantes d'1 conducteur et même en général, client en fauteuil roulant doit être respecté	employé
M	1	1ère fois que son fils prend le bus ; quand il a demandé au conducteur si c'était le bon car, s'est fait envoyé promener	employé
L	1	le bus l'a frolé alors qu'elle était sur le trottoir avec une poussette	employé
E	1	parti en avance sans sa fille qui arrivait à Gravée et a fait des signes	employé
Scoltan Dbl 20	1	s'est trompé de bus cause girouette erronnée	employé
C	1	est tombée en descendant du bus à la Brèche à cause des portes qui se sont refermées sur elle	employé
B	1	le conducteur a refermé les portes à son arrivée ; a vu que son ex était à bord	employé
A	1	non respect des horaires, intervention contrôleurs,	offre
T	1	pas de bus pour rentrer vers Coulon le soir, 18h55 trop tôt	offre
A	1	16h45 Ampère dir Niort pas passé le 07 et 08	gestion du service
A	1	16h54 Couzinet dir Niort, 15 mn de retard le 07 et 08, train loupé	gestion du service
H	1	passages en avance à Sablières dir ITEP	gestion du service
F	1	main coincée dans les portes	sécurité
Scoltan 1011	1	délégué parent d'élève du collège Rabelais, a eu des remontées sur le circuit Coulon du soir, s'inquiète, veut savoir	sécurité
non précisé	1	a perdu son coupon mensuel ; pas de duplicata ; pas normal de devoir en acheter un autre	billettique
non précisé	1	automobiliste mis en difficulté par le conducteur, abus de priorité	employé
A	1	refus conducteur, a du oblitérer 2 tickets en 1/2 heure pour faire correspondance	employé
A	1	cycliste mis en difficulté par le conducteur + comportement	employé
K	1	le conducteur aurait déchiré la carte de l'enfant	employé
B	1	le conducteur démarre avant que les clients soient installés - risque de chute	employé
L	1	conduite beaucoup trop "sportive"	employé
Scoltan 1305	1	demande un arrêt Aux Petits Avis à Coulon	offre scolaire
E	1	bus de 14h27 pas passé à Bois Chamaillard côté poteau	gestion du service
W	1	pas passé à la Brèche le 15 et 16/02 à 18h15, TAD pareil	gestion du service
F	1	réagit à la réponse 17022	sécurité

✓ Par thème

Thème	nb réclamation	
Employé	20	57%
Billettique	1	3%
Offre de service	4	11%
Gestion de service	5	14%
Sécurité	5	14%
Total	35	100%



thème :

sécurité : à l'arrêt, à bord, comportement des autres clients voyageurs

employé : agent d'accueil, personnel de bord, comportement, conduite, qualité de l'information donnée

information voyageur : à l'arrêt, à bord, sur le site internet, fiche papier ...

offre de service : fréquence, itinéraire, amplitude ...

gestion du service : avance, retard ...

billettique : gamme tarifaire, support de titres ...

véhicule : confort, propreté ...

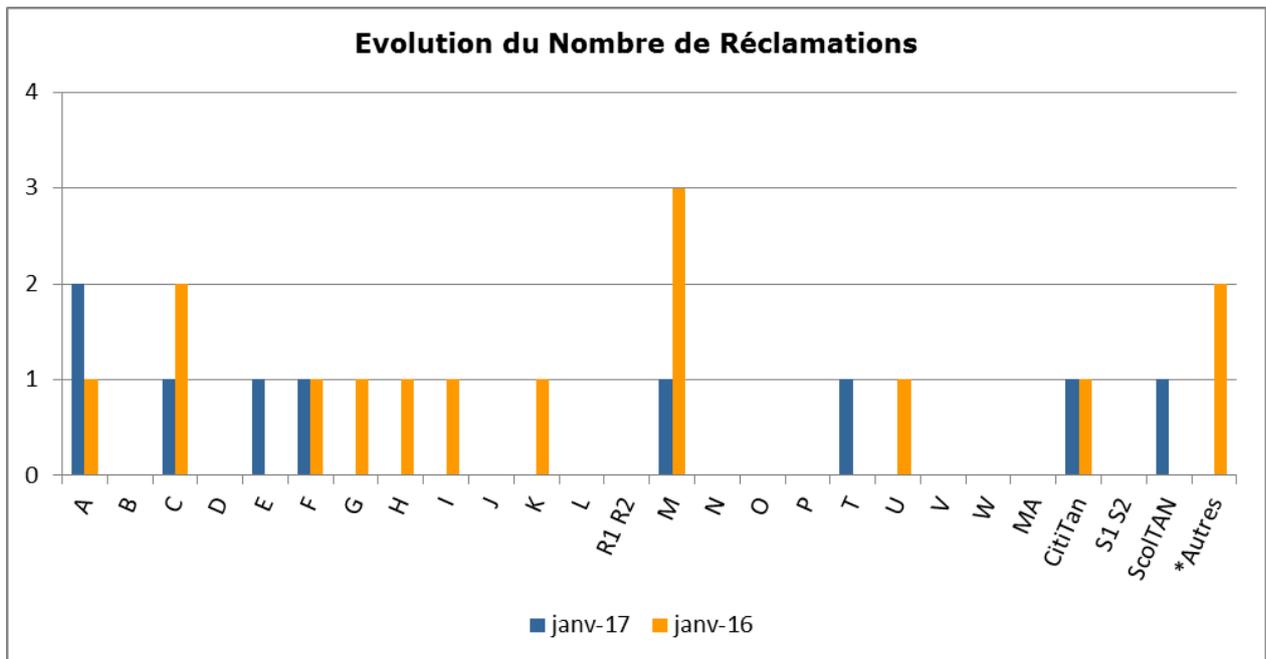
autres

✓ Par thème / par ligne

N° et nom des lignes et services de transport	JAN	FEV	MARS	Total
ChronoTan A	2	3	2	7
ChronoTan B		1	1	2
ChronoTan C	1	1		2
ChronoTan D				0
ChronoTan E	1	1	1	3
TransTan F	1	1	1	3
TransTan G				0
TransTan H		2		2
TransTan I				0
TransTan J				0
TransTan K			1	1
TransTan L		1	1	2
TransTan du dimanche R1 R2				0
Intertan M	1	1		2
Intertan N				0
Intertan O				0
Intertan P				0
Intertan T	1	1		2
Intertan U				0
Intertan V				0
Intertan W			1	1
Ligne Ma				0
CitiTan	1			1
NocTAN'bus S1 S2				0
ScolTAN	1	3	1	5
*Autres		1	1	2
Total	9	16	10	35

*Autres : 1 non précisé

Commentaires : indiscipline sur circuit scolaire Rabelais -> Coulon (appel tél)



2.7. LA QUALITE DE SERVICE

2.7.1 Les critères de la qualité de service de la DSP

- ✓ Les mesures

Pas de mesures effectuées en période d'appel d'offre.

- ✓ Observatoire SCAT

Données non disponibles.

- ✓ Les revues de direction qualité & le plan d'actions d'amélioration

Suspension liée à la suspension des mesures contradictoires.

2.7.2 Les enquêtes et études

- ✓ Le nettoyage intérieur des bus urbains

Contrôle contradictoire qualité réalisé par Onet le 14/03/2017.

3. LES COMPTES DE LA DELEGATION TRANSPORT

Le rapport financier présente les données comptables, extraites des états financiers de la SEMTAN, relatives à la DSP

- comptes annuels 2017
- bilan 2017
- rapport de gestion

Conclusion :

Il s'agit des 3 derniers mois d'activité de la SEMTAN avec reprise de l'activité sous un contrat de DSP par le groupe TRANSDEV. La totalité du personnel est transféré vers le nouvel opérateur.

Le résultat comptable 2017 se traduit par une perte de 55 805 Euros. Ce résultat tient compte d'une provision de CICE de 54 500 €.

Annexe 1 - Production kilométrique

N° et nom des lignes et services de transport	janv.-17	févr.-17	mars-17	avr.-17	mai-17	juin-17	juil.-17	août-17	sept.-17	oct.-17	nov.-17	déc.-17	Total cumulé N	Total cumulé N-1	Evolution N/N-1
CHRONOTAN A	30 260	26 233	30 958										87 451	86 945	0,6%
CHRONOTAN B	22 804	19 897	23 325										66 026	65 770	0,4%
CHRONOTAN C	22 804	19 537	23 223										65 564	64 876	1,1%
CHRONOTAN D	13 734	12 260	14 236										40 230	39 768	1,2%
CHRONOTAN E	20 784	17 852	21 186										59 822	59 013	1,4%
TRANSTAN F	12 656	10 390	12 831										35 877	34 895	2,8%
TRANSTAN G	9 468	8 081	9 800										27 349	26 655	2,6%
TRANSTAN H	17 571	14 494	17 585										49 650	48 665	2,0%
TRANSTAN I	16 870	15 160	17 510										49 540	49 005	1,1%
TRANSTAN J	15 500	13 511	15 974										44 984	44 764	0,5%
TRANSTAN K	13 740	12 046	14 064										39 849	39 179	1,7%
TRANSTAN L	18 929	16 458	19 512										54 899	54 553	0,6%
TRANSTAN R1	809	809	809										2 426	2 628	-7,7%
TRANSTAN R2	793	793	793										2 379	2 577	-7,7%
CitiTAN	4 709	4 347	4 890										13 947	10 732	30,0%
ScolTAN C102	167	103	159										429	421	1,9%
ScolTAN N101	368	335	385										1 089	888	22,6%
ScolTAN N103	349	216	332										896	880	1,9%
Desserte D101	68	68	68										203	203	0,0%
Desserte D102	10	10	10										29	29	0,0%
Haut le pled	22 246	19 176	22 790										64 212	62 409	2,9%
Km techniques	132	351	307										790	467	69,2%
TOTAL TAN	244 768	212 125	250 747	0	707 639	695 321	1,8%								

Annexe 09 Rapport mensuel : Km parcourus sous-traités

N° et nom des lignes et services de transport	janv.-17	févr.-17	mars-17	avr.-17	mai-17	juin-17	juil.-17	août-17	sept.-17	oct.-17	nov.-17	déc.-17	Total cumulé N	Total cumulé N-1	Evolution N/N-1
M INTERTAN	11 900	10 908	11277										34 086	34 461	-1,1%
N INTERTAN	2 197	1 936	2256										6 389	6 301	1,4%
P INTERTAN	2 185	2 003	2276										6 464	6 327	2,2%
T INTERTAN	5 163	4 728	5367										15 259	14 769	3,3%
U INTERTAN	2 187	1 988	2286										6 460	6 262	3,2%
V INTERTAN	2 417	2 226	2479										7 122	7 043	1,1%
W INTERTAN	1 361	1 255	1414										4 030	3 971	1,5%
MARAICHINE													0	0	
Dbl Sco L 20	5 675	3 511	5392										14 578	14 341	1,7%
Dbl Sco L 21	5 034	3 102	4789										12 925	12 680	1,9%
Dbl Sco L 61	3 547	2 152	3356										9 055	8 835	2,5%
4001	831	516	792										2 139	2 100	1,9%
4101	556	344	529										1 429	1 402	1,9%
4111 / 4112	798	494	760										2 052	2 014	1,9%
4121 / 4122	751	465	715										1 930	1 894	1,9%
4131 / 4132	439	272	418										1 130	1 109	1,9%
4201	554	343	527										1 423	1 397	1,9%
4301	152	99	147										398	392	1,4%
4401	593	367	564										1 524	1 496	1,9%
4651 / 4652	241	149	230										620	609	1,9%
5001	823	516	786										2 125	2 772	-23,3%
5002	311	194	297										801	787	1,8%
5003														1 364	-100,0%
50034	538	336	514										1 389	0	
5004														1 517	
5005	302	183	278										763	756	0,9%
5006	116	73	116										306	0	
7001	836	517	796										2 148	2 108	1,9%
7002	815	505	777										2 097	2 059	1,9%
7003	686	424	653										1 763	1 731	1,9%
7004	937	580	893										2 411	2 366	1,9%
7005	751	465	715										1 931	1 895	1,9%
7006	1 117	691	1064										2 872	2 819	1,9%
7007	242	150	230										622	611	1,9%
8001	548	340	522										1 410	1 384	1,9%
8101	486	301	462										1 248	1 225	1,9%
8301	887	549	845										2 281	2 414	-5,5%
LOT 6 CG	859	530	817										2 206	2 165	1,9%
Circuit A103	504	312	480										1 296	1 272	1,9%
Circuit A104	233	144	222										599	588	1,9%
Circuit A105	378	234	360										972	954	1,9%
Circuit A112	349	216	333										899	882	1,9%
Circuit C101	485	300	462										1 247	1 224	1,9%
Circuit C102	293	181	279										754	740	1,9%
Circuit C103	413	256	393										1 062	1 043	1,9%
Circuit C104	201	125	192										518	508	1,9%
Circuit C105	475	294	453										1 222	1 199	1,9%
Circuit C106	143	88	136										367	360	1,9%
Circuit N102	173	107	165										444	436	1,9%
Circuit V101	399	247	380										1 026	1 007	1,9%
Circuit V102	420	260	400										1 080	1 060	1,9%
Circuit V103	378	234	360										972	954	1,9%
TAD	24 922	23 584	26 269										74 775	67 637	10,6%
TPMR	26 151	23 875	27 059										77 085	88 820	-13,2%
Km techniques	139	139	139										417	417	0,0%
TOTAL SST	112 892	93 809	113 422	0	320 122	324 479	-1,3%								
TAN + SST 2017	357 659	305 934	364 168	0	1 027 761	1 019 800	0,8%								

Annexe 2 - Activité TAD

N° et nom des lignes et services de transport	janv.-17	févr.-17	mars-17	avr.-17	mai-17	juin-17	juil.-17	août-17	sept.-17	oct.-17	nov.-17	déc.-17	Total cumulé N	Total cumulé N-1	Evolution N / N-1
Nombre de courses par origine - destination	1 371	1 010	1 134										3 515	2 569	37%
Nb de personnes transportées	1 390	1 261	1 427										4 078	3 469	18%
Nb de km annuels parcourus	24 922	23 584	26 269										74 775	67 637	11%
Nb de voyages	1 390	1 261	1 427										4 078	3 469	18%
Voyages par km	0,056	0,053	0,05										0,055	0,051	6%
Coût unitaire par course	25,45	32,69	32,43										29,78	36,86	-19,2%
Coût kilométrique par course	0,001	0,001	0,001										0,000	0,001	
Recettes tarifaires	361,40	327,86	371,02										1 060,28	901,94	17,6%
Recette par voyage	3,85	3,85	3,85										3,85	3,85	0,0%
Nombre de réservations	1 552	1 417	1 546										4 515	3 753	20%
Nombre d'annulation avant départ	129	127	90										346	277	25%
Nombre déplacement sans transport													0	0	
Nombre de personne non présente	33	29	33										95	100	-5%
Nombre de personnes transportées sans réservation	0	0	4										4	4	0%

Annexe 3 - Activité TPMR

N° et nom des lignes et services de transport	janv.-17	févr.-17	mars-17	avr.-17	mai-17	juin-17	juil.-17	août-17	sept.-17	oct.-17	nov.-17	déc.-17	Total cumulé N	Total cumulé N-1	Evolution N / N-1
Nombre de courses par origine - destination	1 373	1 217	1 396										3 986	4 360	-8,6%
Nb de personnes transportées	2 096	1 839	2 098										6 033	6 333	-4,7%
Nb de km annuels parcourus	26 151	23 875	27 059										77 085	88 820	-13,2%
Nb de voyages	2 096	1 839	2 098										6 033	6 333	-4,7%
Voyages par km	0,08	0,08	0,08										0,08	0,07	9,8%
Coût unitaire par course	1,3	1,3	1,3										1,3	1,3	0,0%
Coût kilométrique par course	0,0010	0,0012	0,0010										0,0004	0,0003	9,4%
Recettes tarifaires	2 600	2 278,9	2 606,5										7 485	7 963	-6,0%
Recette par voyage	1,24	1,24	1,24										1,24	1,26	-1,3%
Nombre d'accompagnant gratuit	96	86	93										275	208	32%
Nombre d'accompagnant payant	46	46	42										134	130	3%
Nombre d'annulation avant départ	123	80	94										297	247	20%
Nombre déplacement sans transport	1	0	0										1	9	-89%

Annexe 4 - Evénements intervenus

janvier 2017					
DATE	HORAIRE	EVENEMENT	INTERVENTION DE LA SEMTAN	INCIDENCE POUR LES CLIENTS	DEVIATION POUR TRAVAUX
<i>dim-01-janv-17</i>	<i>férié</i>				
<i>lun-02-janv-17</i>					
<i>mar-03-janv-17</i>					
<i>mer-04-janv-17</i>					
<i>jeu-05-janv-17</i>					
jusqu'au 11/01	Journée	Travaux rue de la Gavacherie	Information aux arrêts + site mobilité679	Lignes G et I Arrêt "Cartier" non desservi.	Déviations par les rues Mirabeau et Grands Champs.
<i>ven-06-janv-17</i>					
jusqu'au 11/01	Journée	Travaux rue de la Gavacherie	Information aux arrêts + site mobilité679	Lignes G et I Arrêt "Cartier" non desservi.	Déviations par les rues Mirabeau et Grands Champs.
<i>sam-07-janv-17</i>					
jusqu'au 11/01	Journée	Travaux rue de la Gavacherie	Information aux arrêts + site mobilité679	Ligne I Arrêt "Cartier" non desservi.	Déviations par les rues Mirabeau et Grands Champs.
<i>dim-08-janv-17</i>					
jusqu'au 11/01	Journée	Travaux rue de la Gavacherie	Information aux arrêts + site mobilité679	Lignes R1 et R2 Arrêt "Cartier" non desservi.	Déviations par les rues Mirabeau et Grands Champs.
<i>lun-09-janv-17</i>					
jusqu'au 11/01	Journée	Travaux rue de la Gavacherie	Information aux arrêts + site mobilité679	Lignes G et I Arrêt "Cartier" non desservi.	Déviations par les rues Mirabeau et Grands Champs.
<i>mar-10-janv-17</i>					
jusqu'au 11/01	Journée	Travaux rue de la Gavacherie	Information aux arrêts + site mobilité679	Lignes G et I Arrêt "Cartier" non desservi.	Déviations par les rues Mirabeau et Grands Champs.
<i>mer-11-janv-17</i>					
jusqu'au 11/01	Journée	Travaux rue de la Gavacherie	Information aux arrêts + site mobilité679	Lignes G et I Arrêt "Cartier" non desservi.	Déviations par les rues Mirabeau et Grands Champs.
<i>jeu-12-janv-17</i>					
<i>ven-13-janv-17</i>					
<i>sam-14-janv-17</i>					
<i>dim-15-janv-17</i>					
<i>lun-16-janv-17</i>					
	Journée	Travaux rue de la Gavacherie	Information aux arrêts + site mobilité679	Lignes G et I Arrêt "Cartier" non desservi.	Déviations par les rues Mirabeau et Grands Champs.
<i>mar-17-janv-17</i>					
	Journée	Travaux rue du Maréchal Leclerc	Information aux arrêts + site mobilité679	Lignes E direction CAF et L direction SURIMEAU Arrêt "Brémaudière" n'est plus desservi.	Déviations par la rue Jules Ferry.
<i>mer-18-janv-17</i>					
<i>jeu-19-janv-17</i>					
<i>ven-20-janv-17</i>					
<i>sam-21-janv-17</i>					
<i>dim-22-janv-17</i>					
<i>lun-23-janv-17</i>					
jusqu'au 03/03	Journée	Travaux rue des Boutinets	Information aux arrêts + site mobilité679	Ligne H Arrêt "Boutinets" desservi partiellement à l'arrêt provisoire rue du pont rouge.	Déviations par la rue de la Moucherie.
<i>mar-24-janv-17</i>					
jusqu'au 03/03	Journée	Travaux rue des Boutinets	Information aux arrêts + site mobilité679	Ligne H Arrêt "Boutinets" desservi partiellement à l'arrêt provisoire rue du pont rouge.	Déviations par la rue de la Moucherie.
<i>mer-25-janv-17</i>					
jusqu'au 03/03	Journée	Travaux rue des Boutinets	Information aux arrêts + site mobilité679	Ligne H Arrêt "Boutinets" desservi partiellement à l'arrêt provisoire rue du pont rouge.	Déviations par la rue de la Moucherie.
<i>jeu-26-janv-17</i>					
jusqu'au 03/03	Journée	Travaux rue des Boutinets	Information aux arrêts + site mobilité679	Ligne H Arrêt "Boutinets" desservi partiellement à l'arrêt provisoire rue du pont rouge.	Déviations par la rue de la Moucherie.
<i>ven-27-janv-17</i>					
jusqu'au 03/03	Journée	Travaux rue des Boutinets	Information aux arrêts + site mobilité679	Ligne H Arrêt "Boutinets" desservi partiellement à l'arrêt provisoire rue du pont rouge.	Déviations par la rue de la Moucherie.
<i>sam-28-janv-17</i>					
jusqu'au 03/03	Journée	Travaux rue des Boutinets	Information aux arrêts + site mobilité679	Ligne H Arrêt "Boutinets" non desservi.	
<i>dim-29-janv-17</i>					
<i>lun-30-janv-17</i>					
jusqu'au 03/03	Journée	Travaux rue des Boutinets	Information aux arrêts + site mobilité679	Ligne H Arrêt "Boutinets" desservi partiellement à l'arrêt provisoire rue du pont rouge.	Déviations par la rue de la Moucherie.
	Journée	Travaux rue Saint Symphorien	Information aux arrêts + site mobilité679	Ligne J direction Massuiat Arrêt "Broche" non desservi.	Déviations par les rues Jean Pommier et La Broche.
	Journée	Travaux rue des Brizeaux	Information aux arrêts + site mobilité679	Lignes E et H Arrêts "Charcot" et "Leclerc" non desservis.	Déviations par la rue des petites justices.
<i>mar-31-janv-17</i>					
jusqu'au 03/03	Journée	Travaux rue des Boutinets	Information aux arrêts + site mobilité679	Ligne H Arrêt "Boutinets" desservi partiellement à l'arrêt provisoire rue du pont rouge.	Déviations par la rue de la Moucherie.
	Journée	Travaux rue des Brizeaux	Information aux arrêts + site mobilité679	Lignes E et H Arrêts "Charcot" et "Leclerc" non desservis.	Déviations par la rue des petites justices.
	Journée	Travaux rue de l'Arsenal	Information aux arrêts + site mobilité679	Ligne CITAN Arrêts "Mûrier", "Hôtel de Ville", "Temple" non desservis.	Déviations par la rue du 24 Février.

février 2017					
DATE	HORAIRE	EVENEMENT	INTERVENTION DE LA SEMTAN	INCIDENCE POUR LES CLIENTS	DEVIATION POUR TRAVAUX
<i>mer-01-févr-17</i>					
	Journée	Travaux rue des Brizeaux	Information aux arrêts + site mobilité679	Lignes E et H Arrêts "Charcot" et "Leclerc" non desservis.	Déviations par la rue des petites justices.
jusqu'au 03/03	Journée	Travaux rue des Boutinets	Information aux arrêts + site mobilité679	Ligne H Arrêt "Boutinets" desservi partiellement à l'arrêt provisoire rue du pont rouge.	Déviations par la rue de la Moucherie.
<i>jeu-02-févr-17</i>					
	Journée	Travaux rue des Brizeaux	Information aux arrêts + site mobilité679	Lignes E et H Arrêts "Charcot" et "Leclerc" non desservis.	Déviations par la rue des petites justices.
jusqu'au 03/03	Journée	Travaux rue des Boutinets	Information aux arrêts + site mobilité679	Ligne H Arrêt "Boutinets" desservi partiellement à l'arrêt provisoire rue du pont rouge.	Déviations par la rue de la Moucherie.
<i>ven-03-févr-17</i>					
	Journée	Travaux rue des Brizeaux	Information aux arrêts + site mobilité679	Lignes E et H Arrêts "Charcot" et "Leclerc" non desservis.	Déviations par la rue des petites justices.
jusqu'au 03/03	Journée	Travaux rue des Boutinets	Information aux arrêts + site mobilité679	Ligne H Arrêt "Boutinets" desservi partiellement à l'arrêt provisoire rue du pont rouge.	Déviations par la rue de la Moucherie.
<i>sam-04-févr-17</i>					
	Journée	Travaux rue des Brizeaux	Information aux arrêts + site mobilité679	Lignes E et H Arrêts "Charcot" et "Leclerc" non desservis.	Déviations par la rue des petites justices.
jusqu'au 03/03	Journée	Travaux rue des Boutinets	Information aux arrêts + site mobilité679	Ligne H Arrêt "Boutinets" non desservi.	
<i>dim-05-févr-17</i>					1/4
<i>lun-06-févr-17</i>					
	Journée	Travaux rue des Brizeaux	Information aux arrêts + site mobilité679	Lignes E et H Arrêts "Charcot" et "Leclerc" non desservis.	Déviations par la rue des petites justices.

jusqu'au 29/03	Journée	Travaux rue des Boutinets	Information aux arrêts + site mobilité79	Ligne H Arrêt "Boutinets" desservi partiellement à l'arrêt provisoire rue du pont rouge.	Déviations par la rue de la Moucherie.
ven-24-mars-17					
	Journée	Travaux rue du Maréchal Leclerc	Information aux arrêts + site mobilité79	Ligne E direction CAF Arrêt "Brémaudière" reporté rue Jules Ferry.	Déviations par la rue Jules Ferry.
jusqu'au 29/03	Journée	Travaux rue des Boutinets	Information aux arrêts + site mobilité79	Ligne H Arrêt "Boutinets" desservi partiellement à l'arrêt provisoire rue du pont rouge.	Déviations par la rue de la Moucherie.
sam-25-mars-17					
	Journée	Travaux rue du Maréchal Leclerc	Information aux arrêts + site mobilité79	Ligne E direction CAF Arrêt "Brémaudière" reporté rue Jules Ferry.	Déviations par la rue Jules Ferry.
jusqu'au 29/03	Journée	Travaux rue des Boutinets	Information aux arrêts + site mobilité79	Ligne H Arrêt "Boutinets" desservi partiellement à l'arrêt provisoire rue du pont rouge.	Déviations par la rue de la Moucherie.
dim-26-mars-17					
	Journée	Travaux rue du Maréchal Leclerc	Information aux arrêts + site mobilité79	Ligne R1 Arrêt "Brémaudière" reporté rue Jules Ferry.	Déviations par la rue Jules Ferry.
lun-27-mars-17					
	Journée	Travaux rue du Maréchal Leclerc	Information aux arrêts + site mobilité79	Ligne E direction CAF Arrêt "Brémaudière" reporté rue Jules Ferry.	Déviations par la rue Jules Ferry.
jusqu'au 29/03	Journée	Travaux rue des Boutinets	Information aux arrêts + site mobilité79	Ligne H Arrêt "Boutinets" desservi partiellement à l'arrêt provisoire rue du pont rouge.	Déviations par la rue de la Moucherie.
mar-28-mars-17					
	Journée	Travaux rue du Maréchal Leclerc	Information aux arrêts + site mobilité79	Ligne E direction CAF Arrêt "Brémaudière" reporté rue Jules Ferry.	Déviations par la rue Jules Ferry.
jusqu'au 29/03	Journée	Travaux rue des Boutinets	Information aux arrêts + site mobilité79	Ligne H Arrêt "Boutinets" desservi partiellement à l'arrêt provisoire rue du pont rouge.	Déviations par la rue de la Moucherie.
mer-29-mars-17					
	Journée	Travaux rue du Maréchal Leclerc	Information aux arrêts + site mobilité79	Ligne E direction CAF Arrêt "Brémaudière" reporté rue Jules Ferry.	Déviations par la rue Jules Ferry.
jusqu'au 29/03	Journée	Travaux rue des Boutinets	Information aux arrêts + site mobilité79	Ligne H Arrêt "Boutinets" desservi partiellement à l'arrêt provisoire rue du pont rouge.	Déviations par la rue de la Moucherie.
jeu-30-mars-17					
	Journée	Travaux rue du Maréchal Leclerc	Information aux arrêts + site mobilité79	Ligne E direction CAF Arrêt "Brémaudière" reporté rue Jules Ferry.	Déviations par la rue Jules Ferry.
ven-31-mars-17					
	Journée	Travaux rue du Maréchal Leclerc	Information aux arrêts + site mobilité79	Ligne E direction CAF Arrêt "Brémaudière" reporté rue Jules Ferry.	Déviations par la rue Jules Ferry.

Annexe 5 - Parc véhicules

Parc bus accessible : 100%

Au : 31/03/2017

Classement du parc par type de véhicule et par âge : du plus récent au plus ancien

	N° PARC	Immat.	Marque	Modèle	Catégorie	Mise circulation	FAP	Norme pollution	AGE	UFR	Palette	Plancher bas		
TRANSTAN	032	DC - 579 - FE	HEULIEZ	GX 427	ARTICULE	30/10/2008	non	euro 5	08 ans et 05 mois	1	oui	oui	Moyenne par type	ARTICULE
	601	EF - 885 - MR	HEULIEZ	GX117 C	GABARIT RE	04/04/2006	oui	euro 3	10 ans et 12 mois	1	oui	oui	08 ans et 05 mois	1
	602	EF - 924 - MR	HEULIEZ	GX117 C	GABARIT RE	04/04/2006	oui	euro 3	10 ans et 12 mois	1	oui	oui		
	603	EF - 898 - MR	HEULIEZ	GX117 C	GABARIT RE	04/04/2006	oui	euro 3	10 ans et 12 mois	1	oui	oui		
	403	ED 459 RH	HEULIEZ	GX117 C	GABARIT RE	29/09/2004	oui	euro 3	12 ans et 07 mois	1	oui	oui		
TRANSTAN	404	ED 434 RH	HEULIEZ	GX117 C	GABARIT RE	29/09/2004	oui	euro 3	12 ans et 07 mois	1	oui	oui		
	405	ED 406 RH	HEULIEZ	GX117 C	GABARIT RE	29/09/2004	oui	euro 3	12 ans et 07 mois	1	oui	oui		
	406	ED 380 RH	HEULIEZ	GX117 C	GABARIT RE	29/09/2004	oui	euro 3	12 ans et 07 mois	1	oui	oui		
	301	ED 523 RH	HEULIEZ	GX 117.L	GABARIT RE	05/09/2003	oui	euro 3	13 ans et 07 mois	2	oui	oui		
	302	ED 503 RH	HEULIEZ	GX 117.L	GABARIT RE	05/09/2003	oui	euro 3	13 ans et 07 mois	2	oui	oui		
	991	4794 TB 79	HEULIEZ	GX117 C	GABARIT RE	04/08/1999	non	euro 2	17 ans et 08 mois		non	oui	Moyenne par type	GABARIT RE
	010	CQ - 438 - ER	MERCEDES	CYTIOS	MINIBUS	28/01/2013	oui	euro 5	04 ans et 03 mois	1	oui	oui	12 ans et 10 mois	10
CITITAN	020	CQ - 538 - ER	MERCEDES	CYTIOS	MINIBUS	28/01/2013	oui	euro 5	04 ans et 03 mois	1	oui	oui	Moyenne par type	MINIBUS
	701	EF - 819 - MR	HEULIEZ	GX 327	STANDARD	04/01/2008	non	EEV	09 ans et 03 mois	2	oui	oui	04 ans et 03 mois	2
	702	EF - 767 - MR	HEULIEZ	GX 327	STANDARD	04/01/2008	non	EEV	09 ans et 03 mois	2	oui	oui		
	703	EF - 868 - MR	HEULIEZ	GX 327	STANDARD	04/01/2008	non	EEV	09 ans et 03 mois	2	oui	oui		
	704	AB-206-XM	HEULIEZ	GX 327	STANDARD	10/07/2009	non	EEV	07 ans et 09 mois	1	oui	oui		
	705	AB-276-XM	HEULIEZ	GX 327	STANDARD	10/07/2009	non	EEV	07 ans et 09 mois	1	oui	oui		
	706	AB-543-XM	HEULIEZ	GX 327	STANDARD	10/07/2009	non	EEV	07 ans et 09 mois	1	oui	oui		
	707	AB-333-XM	HEULIEZ	GX 327	STANDARD	10/07/2009	non	EEV	07 ans et 09 mois	1	oui	oui		
	708	AB-315-XM	HEULIEZ	GX 327	STANDARD	10/07/2009	non	EEV	07 ans et 09 mois	1	oui	oui		
	709	BB-243-SR	HEULIEZ	GX 327	STANDARD	18/10/2010	non	EEV	06 ans et 06 mois	1	oui	oui		
	710	BB-609-SQ	HEULIEZ	GX 327	STANDARD	18/10/2010	non	EEV	06 ans et 06 mois	1	oui	oui		
	711	BN-874-SB	HEULIEZ	GX 327	STANDARD	19/05/2011	non	EEV	05 ans et 11 mois	1	oui	oui		
	712	BN-650-SC	HEULIEZ	GX 327	STANDARD	19/05/2011	non	EEV	05 ans et 11 mois	1	oui	oui		
	713	BN-403-SC	HEULIEZ	GX 327	STANDARD	19/05/2011	non	EEV	05 ans et 11 mois	1	oui	oui		
	714	BN-867-SC	HEULIEZ	GX 327	STANDARD	19/05/2011	non	EEV	05 ans et 11 mois	1	oui	oui		
	407	EG - 854 - YG	HEULIEZ	GX 317	STANDARD	27/10/2004	oui	euro 3	12 ans et 06 mois	2	oui	oui		
	408	EG - 844 - YG	HEULIEZ	GX 317	STANDARD	27/10/2004	oui	euro 3	12 ans et 06 mois	2	oui	oui		
	303	EG - 811 - YG	HEULIEZ	GX 317	STANDARD	15/09/2003	oui	euro 3	13 ans et 07 mois	2	oui	oui		
	304	ED 476 RH	HEULIEZ	GX 317	STANDARD	15/09/2003	oui	euro 3	13 ans et 07 mois	2	oui	oui		
	101	AY - 393 - DB	HEULIEZ	GX 317	STANDARD	03/04/2001	oui	euro 2	15 ans et 12 mois	1	oui	oui		
	102	AY - 071 - DC	HEULIEZ	GX 317	STANDARD	03/04/2001	oui	euro 2	15 ans et 12 mois	1	oui	oui		
	103	AY - 016 - DC	HEULIEZ	GX 317	STANDARD	03/04/2001	oui	euro 2	15 ans et 12 mois	1	oui	oui		
	104	AY - 964 - DB	HEULIEZ	GX 317	STANDARD	03/04/2001	oui	euro 2	15 ans et 12 mois	1	oui	oui		
	105	AY - 908 - DB	HEULIEZ	GX 317	STANDARD	03/04/2001	oui	euro 2	15 ans et 12 mois	1	oui	oui		
	106	AY - 782 - DB	HEULIEZ	GX 317	STANDARD	03/04/2001	oui	euro 2	15 ans et 12 mois	1	oui	oui		
	107	AY - 739 - DB	HEULIEZ	GX 317	STANDARD	03/04/2001	oui	euro 2	15 ans et 12 mois	1	oui	oui		
	108	AY - 703 - DB	HEULIEZ	GX 317	STANDARD	03/04/2001	oui	euro 2	15 ans et 12 mois	1	oui	oui		
	109	AY - 651 - DB	HEULIEZ	GX 317	STANDARD	03/04/2001	oui	euro 2	15 ans et 12 mois	1	oui	oui		
	110	AY - 603 - DB	HEULIEZ	GX 317	STANDARD	03/04/2001	oui	euro 2	15 ans et 12 mois	1	oui	oui		
	111	AY - 558 - DB	HEULIEZ	GX 317	STANDARD	03/04/2001	oui	euro 2	15 ans et 12 mois	1	oui	oui		
	112	AY - 496 - DB	HEULIEZ	GX 317	STANDARD	03/04/2001	oui	euro 2	15 ans et 12 mois	1	oui	oui		
	715	BW 360 FB	HEULIEZ	GX 327	STANDARD	11/10/2011	non	EEV	05 ans et 06 mois	1	oui	oui	Moyenne par type	STANDARD
	716	BW 856 FB	HEULIEZ	GX 327	STANDARD	11/10/2011	non	EEV	05 ans et 06 mois	1	oui	oui	09 ans et 03 mois	43
	717	CD 973 KM	HEULIEZ	GX 327	STANDARD	30/03/2012	non	EEV	04 ans et 12 mois	1	oui	oui		
TRANSTAN	718	CD 732 KM	HEULIEZ	GX 327	STANDARD	30/03/2012	non	EEV	04 ans et 12 mois	1	oui	oui		
	719	CD 609 KN	HEULIEZ	GX 327	STANDARD	30/03/2012	non	EEV	04 ans et 12 mois	1	oui	oui		
	720	CD 424 KN	HEULIEZ	GX 327	STANDARD	30/03/2012	non	EEV	04 ans et 12 mois	1	oui	oui		
	721	CD 229 KN	HEULIEZ	GX 327	STANDARD	30/03/2012	non	EEV	04 ans et 12 mois	1	oui	oui		
	722	DH 127 JQ	HEULIEZ	GX 137	GABARIT RE	04/07/2014	oui	euro 6	02 ans et 09 mois	1	oui	oui		
	723	DH 927 GM	HEULIEZ	GX 337	STANDARD	02/07/2014	oui	euro 6	02 ans et 09 mois	1	oui	oui		
	724	DH 876 GM	HEULIEZ	GX 337	STANDARD	02/07/2014	oui	euro 6	02 ans et 09 mois	1	oui	oui		
	725	DN 548 WA	HEULIEZ	GX 337	STANDARD	05/02/2015	oui	euro 6	02 ans et 02 mois	1	oui	oui		
	726	DN 684 WA	HEULIEZ	GX 337	STANDARD	05/02/2015	oui	euro 6	02 ans et 02 mois	1	oui	oui		
	727	DY 213 DB	HEULIEZ	GX 337	STANDARD	15/12/2015	oui	euro 7	01 ans et 04 mois	1	oui	oui		
56														
HORS SERVICE	32	185 VJ 79	HEULIEZ	GX 187	ARTICULE	09/04/1987	non	euro 0	29 ans et 12 mois					
	33	AY - 537 - AZ	HEULIEZ	GX 77	GABARIT RE	27/03/1997	non	euro 2	20 ans et 01 mois					

PARC VL	N° PARC	Immat.	Marque	Modèle	Catégorie	Mise circulation	NOMBRE PLACES ASSISES	AGE
	1	EH 643 RG	RENAULT	KANGOO	VL	16/03/2000	2	17 ans et 01 mois
	2	EH 693 RG	CITROEN	BERLINGO	VL	04/04/2003	5	13 ans et 12 mois
	3	EH 731 RG	RENAULT	KANGOO	VL	20/08/2003	5	13 ans et 08 mois
	4	EH 679 RG	CITROEN	JUMPY	VL	27/01/2006	9	11 ans et 03 mois
	5	BN-636-HP	RENAULT	KANGOO	VL	11/05/2011	2	05 ans et 11 mois
	6	BN-887-VF	RENAULT	CLIO	VL	20/05/2011	5	05 ans et 11 mois
	7	BN-892-VF	RENAULT	CLIO	VL	20/05/2011	5	05 ans et 11 mois
	8	EH 617 RG	FORD	TRANSIT	VL	14/12/2007	3	09 ans et 04 mois
	9	DK-135-NH	RENAULT	KANGOO ZE	VL	30/09/2014	5	02 ans et 07 mois
	11	BW 029 VS	IVECO	DAILY	TCP	25/10/2011	23	05 ans et 06 mois

Gabarit réduit
 GX 117 C = "court = 9,3 m"
 GX 117 L = "long = 10,5 m"

FAP 33 UFR 55 Palette 55 Plancher 56
 Moyenne d'âge : 09 ans et 08 mois
 Au 31/03/2017

Commentaires :

Annexe 6 - La fréquentation, les recettes, les ventes par titres par mois et cumul

	Coefficient de mobilité	janv-17					févr-17					mars-17					Total Cumulé				
		Tarifs	Nb titres vendus	Voyages	Recettes HT	Recettes TTC	Tarifs	Nb titres vendus	Voyages	Recettes HT	Recettes TTC	Tarifs	Nb titres vendus	Voyages	Recettes HT	Recettes TTC	Tarifs	Nb titres vendus	Voyages	Recettes HT	Recettes TTC
Date d'augmentation annuelle des tarifs 01/07																					
Titres Grand Public																					
TAN Unité	1,16	1,30	20 281	23 504	23 968	26 365	1,30		0	0	1,30		0	0	1,30	20 281	23 504	23 968	26 365		
TAN Duo	2,32	2,30	7 831	18 168	16 374	18 011	2,30		0	0	2,30		0	0	2,30	7 831	18 168	16 374	18 011		
TAN Multiple	11,72	10,00	1 769	20 733	16 082	17 690	10,00		0	0	10,00		0	0	10,00	1 769	20 733	16 082	17 690		
TAN Mensuel	79,60	35,00	503	40 039	16 005	17 605	35,00		0	0	35,00		0	0	35,00	503	40 039	16 005	17 605		
Titre Intermodal (SMTDS) Mensuel	79,60																				
Titre Intermodal (SMTDS) Mensuel à partir du 01/07/2016	79,60	70,00	20	1 592	1 273	1 400	70,00		0	0	70,00		0	0	70,00	20	1 592	1 273	1 400		
TAN PASS Entreprise	46,00	315,00	10	14 858	2 864	3 150	315,00		0	0	315,00		0	0	315,00	10	14 858	2 864	3 150		
Abonnement Annuel (Pass Annuel)	46,00	350,00	9	8 924	2 864	3 150	350,00		0	0	350,00		0	0	350,00	9	8 924	2 864	3 150		
Titres Jeunes Scolaires, Etudiants																					
TAN Jeune Mensuel	46,00	6,00	382	17 572	2 084	2 292	6,00		0	0	6,00		0	0	6,00	382	17 572	2 084	2 292		
TAN Jeune Annuel (tarif du 01/07/13)	40,00	46,00	14	327 520	585	644	46,00		0	0	46,00		0	0	46,00	14	327 520	585	644		
TAN Etudiant Mensuel	50,00	11,20	177	8 850	1 802	1 982	11,20		0	0	11,20		0	0	11,20	177	8 850	1 802	1 982		
TAN Etudiant Annuel	40,00	90,00	1	18 320	82	90	90,00		0	0	90,00		0	0	90,00	1	18 320	82	90		
TAN Jeune 1er trimestre	46,00	17,00	0	0	0	0	17,00		0	0	17,00		0	0	17,00	0	0	0	0		
TAN Jeune 2ème trimestre	46,00	14,50	29	1 334	382	421	14,50		0	0	14,50		0	0	14,50	29	1 334	382	421		
TAN Jeune 3ème trimestre	46,00	14,50	7	0	92	102	14,50		0	0	14,50		0	0	14,50	7	0	92	102		
Séjour linguistique groupe	30,00	6,50	0	0	0	0	6,50		0	0	6,50		0	0	6,50	0	0	0	0		
TAN Estival	39,80	15,50	0	0	0	0	15,50		0	0	15,50		0	0	15,50	0	0	0	0		
Titre Intermodal (SMTDS) Annuel	40,00																				
Titre Intermodal (SMTDS) Annuel à partir du 01/07/2016	40,00	200,00	0	5 280	0	0	200,00		0	0	200,00		0	0	200,00	0	5 280	0	0		
Autres titres																					
TAN Groupe	23,40	60,00	18	4 212	982	1 080	60,00		0	0	60,00		0	0	60,00	18	4 212	982	1 080		
TAN PASS PRO (PASS Entreprise)	46,00	350,00	0	92	0	0	350,00		0	0	350,00		0	0	350,00	0	92	0	0		
Duplicata scolaire et étudiant		8,50	26	201	221	221	8,50		0	0	8,50		0	0	8,50	26	0	201	221		
CitiTAN		GRATUIT		21 372	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT		GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT		GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT		21 372	GRATUIT	GRATUIT		
Titres multimodaux																					
Titres sociaux																					
TAN Fréquence Plus Unité	1,16	4,00	170	1 970	618	680	4,00		0	0	4,00		0	0	4,00	170	1 970	618	680		
TAN Fréquence Plus Mensuel	55,00	5,80	2 740	150 700	14 447	15 892	5,80		0	0	5,80		0	0	5,80	2 740	150 700	14 447	15 892		
TAN Fréquence Plus Annuel	33,33	58,00	13	2 166	685	754	58,00		0	0	58,00		0	0	58,00	13	2 166	685	754		
Titres subventionnés	40,00	GRATUIT	3	29 800	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT		GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT		GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	3	29 800	GRATUIT	GRATUIT		
TAN Fréquence Plus Mensuel (régul)	55,00	GRATUIT	0	0	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT		GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT		GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	0	0	GRATUIT	GRATUIT		
Pass Emploi Mensuel	55,00	10,00	190	10 450	1 727	1 900	10,00		0	0	10,00		0	0	10,00	190	10 450	1 727	1 900		
Occasionnel				22	131	144											22	131	144		
Foire exposition				0	0	0											0	0	0		
avoir				0	0	0											0	0	0		
TOTAL			34 193	727 478	103 248	113 573		0	0	0,00	0,00		0	0	0,00	0,00	34 193	727 478	103 248	113 573	
					103 247,95	113 572,75				0,00	0,00				0,00	0,00			103 247,95	113 572,75	

Annexe 7 - Suivi des contrôles

LIGNES	janvier		fevrier		mars		Cumul	
	obj	réel	obj	réel	obj	réel	obj	réel
Chronotan	100	100	60	66	60	51	220	217
Ligne A	20	9	12	12	12	15	44	36
Ligne B	20	19	12	24	12	10	44	53
Ligne C	20	28	12	9	12	13	44	50
Ligne D	20	14	12	16	12	11	44	41
Ligne E	20	30	12	5	12	2	44	37
Transtan	35	73	21	62	21	63	77	198
Ligne F	5	9	3	11	3	8	11	28
Ligne G	5	3	3	8	3	4	11	15
Ligne H	5	8	3	5	3	8	11	21
Ligne I	5	10	3	7	3	9	11	26
Ligne J	5	20	3	11	3	12	11	43
Ligne K	5	16	3	10	3	12	11	38
Ligne L	5	7	3	10	3	10	11	27
Intertan	7	3	7	7	7	2	21	12
Ligne M	1	0	1	2	1	1	3	3
Ligne N	1	1	1	2	1	0	3	3
Ligne P	1	0	1	1	1	1	3	2
Ligne T	1	1	1	0	1	0	3	1
Ligne U	1	0	1	1	1	0	3	1
Ligne V	1	1	1	0	1	0	3	1
Ligne W	1	0	1	1	1	0	3	1
Cititan	10	12	8	4	8	12	26	28
Scoltan	8	16	8	3	8	5	24	24
Scoltan Pénétrantes	5	1	3	0	3	0	11	1
TOTAL	165	205	107	142	107	133	379	480

16/01/2017



On en parle

Bus : en route vers la gratuité

Alors qu'il présentait samedi, à Nioron, ses vœux aux Niortais, le maire a redonné un coup de projecteur sur un dossier auquel il tient. « En 2017, Niort se fera connaître comme le plus grand réseau national de transport en libre accès. Ce sera le bus gratuit. Une révolution sociale et environnementale, sans impôts nouveaux », rappelle Jérôme Baloge. « Le bus gratuit, ce sont des économies pour tous les Niortais et un moyen supplémentaire de lutter contre la pollution ».

31/01/2017

Activité des TAN

Les délégués communautaires ont pris connaissance du rapport d'activité 2015 des Transports de l'agglomération niortaise, l'avant-dernier, avant que la délégation de service public ne change de main (en mars). La fréquentation a continué d'augmenter en 2015 avec 6,73 millions de voyages en 2015 contre 6,32 millions en 2014.

05/01/2017

Chauffeurs de bus agressés : deux mois de prison

Par deux fois, un Niortais de 34 ans s'en est pris à des conducteurs de bus des Tan, verbalement et physiquement. Deux mois de prison.

Un Niortais de 34 ans, particulièrement susceptible et impatient, a écopé de deux mois de prison, mardi, au tribunal correctionnel de Niort. Il était jugé dans deux affaires : dans les deux cas des histoires d'agressions de conducteurs de bus des Tan, verbale pour l'un et physique pour l'autre. Des faits commis à un an d'intervalle, en 2014 et 2015 où les choses ont dégénéré dès son entrée dans le bus au moment de payer son ticket.

Déjà condamné quatorze fois

Dans l'un des cas, le trentenaire, en retard à un rendez-vous, a giflé un conducteur alors que celui-ci prenait le temps de téléphoner à sa hiérarchie pour être autorisé à accepter le billet de 20 € tendu (billet de 10 € maxi autorisé normalement). Quant à l'autre, il a tenté de l'attraper malgré la vite anti-agression que le conducteur avait actionnée pour se protéger. « Vous n'avez pas aimé la façon dont le conducteur de bus vous a rendu la monnaie, c'est ça ? », interroge le juge. Le prévenu confirme : « J'ai eu l'impression qu'il me jetait le billet ». Une déclaration peu appréciée par le procureur de la République face à cet habitué des tribunaux qui ne compte pas moins de 14 condamnations



Le prévenu a été reconnu coupable de s'en être pris aux conducteurs des bus des Tan.

(Photo archives NR)

à son casier. « Monsieur a interprété un geste comme un manque de respect. Il fait sans doute lui remettre un billet avec un grand sourire et des remerciements. » Agacé par l'attitude du prévenu, loin d'avoir eu jusqu'ici une conduite exemplaire dans sa vie : « Vous aurez 25 ans bientôt, la première fois que vous avez été condamné, c'était à 20 ans. Il y a eu quasiment trois ans et demi de peines de prison prononcées à votre encontre ! ».

« Un problème avec l'autorité »

Dégradations, vols, recels, outrages, menaces, violences... Les

actes antérieurs du prévenu ne plaident pas vraiment en faveur du malheureux usager quelque peu maltraité, selon sa version, par un chauffeur de bus. « Quand on lit votre casier, Monsieur, on constate que vous avez un problème avec l'autorité et dans vos relations aux autres. » Quant au conducteur de bus, « cela fait 25 ans que Monsieur exerce, il n'a jamais connu d'incidents si ce n'est quelques insultes », dira son avocat. Après l'altercation qui s'est terminée par des menaces de retrouvailles ultérieures, l'agent a terminé son service « dans un état de stress extrême ». Arrêté quelques jours, il a tenté de re-

prendre son travail à temps complet ensuite. En vain. « Ce n'est pas quelqu'un de fragile. Il a 25 ans de métier, a toujours fait preuve de beaucoup d'assiduité. Mais depuis ces faits, il est en dépression, sous traitement médicamenteux, en mi-temps thérapeutique, dans l'incapacité de reprendre à temps complet. »

Un nouveau départ ?

« Sans vouloir banaliser ces faits », l'avocat du prévenu, M^r Sébastien Roy, s'est employé à dresser le portrait d'un délinquant repentini qui serait reparti dans le droit chemin. « Il a intégré une structure qui permet un nouveau départ. » Avec sérieux et rigueur à en croire les attestations de trois employeurs où il a effectué des stages, évoquant quelqu'un de « ponctuel, agréable, aimable » ou encore « motivé, avec l'envie de s'en sortir ».

Pas de quoi émouvoir le tribunal qui a suivi les réquisitions du procureur demandant de la prison ferme eu égard à « ces comportements inadmissibles face à des gens qui ne font que leur travail, emmener des gens d'un point A à un point B, et doivent, en plus, gérer des gens énervés, alcoolisés, violents, pris dans leurs tracasseries quotidiens ».

Hélène Echasserieau
m.niort@nrc.fr

13/01/2017

> **La gratuité des transports publics financée sans augmentation des impôts locaux.** C'est acquis : les transports publics seront bel et bien gratuits dès septembre prochain. En attendant, Jérôme Baloge a confirmé sa volonté de stop fiscal. Ce qui induit que la gratuité des transports publics ne sera pas financée par une augmentation des impôts.

15/01/2017

Transports. Niort à 2h de Paris en TGV en juillet « mais surtout, en 2017, Niort se fera connaître comme le plus grand réseau national de transport en accès libre. Ce sera le bus gratuit. » Jérôme Baloge parle d'une « révolution sociale et environnementale ». A priori dès la rentrée de septembre.

L'agglo en campagne de promo

Plutôt que de révéler des nouveautés, Jérôme Baloge a mis en avant, hier lors des vœux de la CAN, les atouts dont bénéficie le territoire pour se développer.

Un TGV encore plus rapide qui va mettre Niort à moins de deux

heures de la capitale, une gratuité promise des bus qui ouvrira « en libre accès le plus grand réseau national de transport », le déploiement du haut

debit, une nouvelle formation d'ingénieurs en informatique qui en appelle d'autres, un hébergement d'entreprises conforté, une offre commerciale développée notamment à Terre de Sports, un cadre de vie amélioré à Boinot et au Vanneau sur la friche Mathé, des coopérations avec les territoires voisins... S'il en avait enfin dit davantage sur ses projets concernant le futur stade de foot, la piscine rénovée de Pré-Leroy, et l'hypothétique contournement nord, Jérôme Baloge aurait dressé hier lors des vœux de la CAN, un tableau exhaustif et idyllique du territoire dont il dessine le futur.

« Faire connaître l'excellence de ce territoire »

Sur fond de carte postale avec la fameuse promenade en

barque dans le Marais poitevin, Jérôme Baloge s'est plutôt lancé sans retenue dans une campagne de promotion de la CAN : « Trop longtemps nous avons vécu repliés sur nous-mêmes. Nous devons faire connaître l'excellence de notre territoire, de nos entreprises. C'est pourquoi l'agglomération lancera en 2017 une démarche de promotion, de marketing territorial », a-t-il lancé.

Le savoir-faire local dans l'économie numérique avec l'ambition de donner au salon Niort-Numéric une dimension internationale, mais aussi le cadre de vie s'appuyant sur le patrimoine naturel (marais-chin) sont les premiers arguments que l'agglo compte mettre en avant, pour attirer des activités et entreprises nouvelles.

Devant Jean-François Fountaine, maire de La Rochelle et Michel Tapon, président du Pays de Fontenay-Vendée, Jérôme Baloge a mis aussi en avant cette capacité de parler à la Nouvelle Aquitaine, au nom de quelque 500.000 habitants de ce petit coin de France entre Nantes et Bordeaux réunis dans l'aire métropolitaine.

Philippe Micard
nr.niort@nrco.fr



Jérôme Baloge : « Je crois aux atouts de notre territoire. »

(Photo NR, Eric Pollet)

chiffres clés

> 125.000. Le nombre d'habitants sur la CAN, en progression de 0,80 % par an.

> 500.000. Le nombre d'habitants de « l'espace métropolitain » que représente les 9 communautés de communes de Charente-Maritime et Vendée signataires de la charte qui scelle la volonté de constituer une identité visible et cohérente entre Bordeaux et Nantes et prévoit des actions communes.

> 7,60. Le taux de chômage en pourcentage, qui reste le moins élevé de toute la Nouvelle Aquitaine. L'agglo totalise 63.083 emplois, et offre 125 emplois pour 100 habitants.

> 63. En millions d'euros, le budget agrégé de la CAN en 2017, dont 17 M € pour l'assainissement, 2,5 M € pour l'aménagement des zones économiques, 3 pour le logement.

ça a fait débat

Transports de l'agglomération niortaise. Avant un changement de délégation de service publique en avril pour une mise en place en septembre pour six ans (le choix du futur délégataire se fera le 6 mars), la CAN a étudié hier l'avant dernier rapport d'activité de la société d'économie mixte des transports de l'agglomération niortaise (Semtan), qui concerne l'année 2015. Il met en avant une stabilité de l'activité par rapport à l'année précédente, tant pour la fréquentation (6,7 millions de voyages) que pour les recettes tarifaires (1,63 M€).

L'élue niortaise Elodie Truong (PS), s'est inquiétée de ce qu'indique une partie de ce rapport qui évoque « des impacts financiers liés aux réductions d'effectifs en 2017 pour un montant de -76.132 €. Cela correspond à combien de suppressions de postes ? » « Il y a des départs à la retraite qui ne sont pas remplacés ou qui sont remplacés de manière différente », a indiqué Alain Lecointe, élu délégué aux transports. « De plus, nous sommes dans une période intermédiaire en attendant la mise en place d'une

nouvelle DSP. » Ce à quoi le président Baloge a ajouté : « Les adaptations ont été faites en connaissance de cause et pas au doigt mouillé. »

Zone d'activité économique Terres de sports. On l'a déjà écrit : elle passe dans le giron de la CAN. Tout en précisant qu'il voyait ce transfert d'un bon œil, l'élue niortaise (PS) Pascal Duforestel a vivement regretté de ne pas bénéficier, selon lui, de suffisamment d'informations sur l'état d'équipement sur cette zone. « Il est important que nous ayons des éléments d'appréciation », a-t-il demandé. « Il y a des choses que nous apprenons par ailleurs dont nous n'avons jamais discuté dans cette assemblée. Il nous faut une photographie à un moment donné pour que nous ayons des éléments de discussion. » Une requête qui a eu le don d'agacer Marc Thébaud : « Je trouve choquant que vous émettiez autant de réserves sur le développement de cette zone », a rétorqué l'élue déléguée à l'économie. « Ces questions sont parfaitement légitimes », a répondu Pascal Duforestel.

Bus : Transdev succède aux TAN

Le nom du nouveau délégataire des bus de l'Agglo a été rendu public, hier soir. Il s'agit de Transdev (ex-Veolia-

Niort, hier après-midi. Le cadencement des bus sera amélioré tant en heures pleines qu'en heures creuses. Photo CO - Marie DELAGE.

Laurent RÉGNIER
redac.niort@courrier-ouest.com

Nous y croyions, nous l'avons fait », s'exclama hier après-midi, juste avant le Conseil communautaire qui se tenait hier soir à Vouillé, le président radical-valloisien de la Communauté d'agglomération du Niortais.

« Nous sommes regardés au niveau national »

Ce cri de joie s'appliquait à la délégation de service public des transports de l'agglomération. A partir du 1^{er} avril 2017 (à moins que le référé précontractuel déposé devant le Tribunal administratif de Poitiers ne change la donne), le nouveau délégataire s'appellera Transdev. La société était déjà présente dans la société d'économie mixte des Transports de l'agglomération niortaise et était même prestataire des TAN. A partir du 1^{er} avril, elle sera seule

maître à bord dans les limites du cahier des charges que la Communauté d'agglomération lui a délégué. « Avec Transdev, nous passons d'une DSP (délégation de service public) complexe via une société d'économie mixte à une DSP simple via une simple entreprise intercommunale. Avec le nouveau délégataire, nous passons aussi d'une DSP classique à une DSP multimodale, qui s'intéresse au vélo, au rail et au covoiturage. Enfin, avec ce nouveau délégataire, nous passons d'une DSP payante et déficitaire (- 800 000 € en 2014) à une DSP gratuite et équilibrée financièrement », se réjouit Jérôme Baloge, entouré de Jacques Morisset, 13^e vice-président chargé des transports et de la mobilité, et d'Alain Lecointe, membre du bureau communautaire délégué aux transports. Outre Transdev, la Communauté d'agglomération a reçu deux autres offres émanant de RATP DEV et Avenir Atlantique consortium. Ce dernier a finalement jeté l'éponge « mais avec Transdev et RATP DEV, nous avions

deux beaux concurrents, très motivés à obtenir la délégation ». Des grands opérateurs du transport urbain, il n'y a que Keolis qui n'a pas candidaté. « Nous sommes très fiers d'avoir attiré de belles entreprises et je sais qu'au niveau national, l'on regarde de très près Niort qui sera la seule agglomération française de cette taille à proposer la gratuité des transports en commun à partir du 1^{er} septembre 2017 ». Transdev était le mieux disant

financier avec 64,74 millions d'euros de contribution financière à la charge de la Ville contre 67 millions d'euros pour la RATP DEV. Lors du vote, sur 82 votants, seize élus communautaires (notamment ceux du GERS, groupe des élus républicains et socialistes) ont voté contre, neuf se sont abstenus.

A SAVOIR

La gratuité au 1^{er} septembre

« Le calendrier fixé par l'Agglo sera respecté », déclarent Jérôme Baloge et Jacques Morisset : le nouveau délégataire entrera en service le 1^{er} avril pour une durée de six ans. « Quant à la gratuité, elle prendra effet au 1^{er} septembre comme nous l'avions prévu ». Avec le nouveau délégataire,

l'amplitude des journées passera de 6 h 30 à 21 h 15 pour la ligne principale traversant l'Agglo d'ouest en est. La délégation de service public prévoit que le nouveau venu conserve tout le personnel, ce à quoi Transdev s'est clairement engagé.

08/03/2017

► Transports

Bus : les syndicats restent prudents

Au lendemain du Conseil communautaire qui a désigné Transdev (56 pour, 9 absents et 16 contre) comme le nouveau délégataire de service public des bus de l'Agglomération, les syndicats CFDT, UNSA et CGT se montraient prudents. Ainsi Jean-Michel Charron, pour le SNTU-CFDT, déclarait-il : « Nous attendons le 1^{er} avril et la présentation du nouveau réseau pour réagir, mais déjà la diminution de 12 lignes de bus à sept nous laisse perplexes. Nous voulons aussi souligner que les dix personnes qui sont parties à la retraite en 2016 et les cinq retraites prévues cette année ne seront pas remplacées. Donc, les effectifs diminuent. Mais encore une fois, nous attendons de connaître les modalités pratiques exactes du nouveau réseau pour réagir ».

Archives CO



Jean-Michel Charron, du syndicat SNTU-CFDT.

29/03/2017

► Elections

Transport gratuit le 23 avril

Les jours d'élections : les dimanches 23 avril, 7 mai, 11 et 18 juin, la ville de Niort met en place un service de transport gratuit, afin de permettre aux personnes à mobilité réduite ou ayant des difficultés à se déplacer, de se rendre dans leur bureau de vote. Ce service est accessible sur simple demande. La réservation est possible au 06 03 96 90 14, du lundi au jeudi, de 8 h 15 à 12 h 15 et de 14 à 18 heures et le vendredi de 8 h 15 à 12 h 15.

Les électeurs intéressés doivent réserver ce service au plus tard le vendredi qui précède le scrutin.

Niort Bientôt un nouveau réseau de bus

30.03.2017 19:02

 Partager

 Twitter

 +1

 Envoyer à un ami

 Réagir





Ce jeudi, le numéro 1 mondial des transports, Transdev, est devenu officiellement le nouveau délégataire de la Communauté d'Agglomération du Niortais en matière de transports.

Tous les emplois de l'ancienne société (Semtan) sont conservés. Mais de gros changements sont à prévoir : le réseau de bus sera modifié dès le 8 juillet, et les transports deviendront gratuits au 1er septembre.

31/03/2017



Laura Smet joue une ancienne détenue en liberté conditionnelle dans la fiction
+ La Béni curieuse + ce soir sur Arte
PAGE TELEVISION

Le Courrier de l'ouest

DEUX-SÈVRES

VENDREDI 31 MARS 2017 - 0,50 € - N° 22087 - 74^e année - Votre journal à domicile - 02 41 80 88 80 - www.lesoir.com - 100 pages

Nouveau réseau et bus gratuits bientôt à Niort

PAGE 4

Bus : bientôt un nouveau réseau

Hier, Transdev est officiellement devenu le nouveau délégataire des transports de la CAN. Il mettra en place le nouveau réseau courant juillet ainsi que la gratuité des bus, au 1^{er} septembre.



Niort, hier. Anne de Bagnieux, directrice adjointe de Transdev, tient à rassurer les niortais : tous les emplois seront conservés. Photo CO - Marie DELAGE

Laura DIACONO

redac.niort@courrier-aouest.com

Cela y est, le contrat entre la société de transports Transdev et la Communauté d'agglomération du Niortais (CAN) a été signé hier. Il entrera en œuvre dès demain samedi. Numéro un mondial du transport, devant la RATP et Keolis, Transdev était déjà présent dans la Société d'économie mixte des Transports de l'agglomération niortaise (Sem'tan) depuis six ans, en tant qu'actionnaire minoritaire.

« Avec cette nouvelle délégation de service public, nous devenons délégataires, avec une société que nous détenons à 100 % », a expliqué Anne de Bagnieux, directrice adjointe de l'entreprise, en charge de la moitié Sud de la France.

Pour les salariés de la future ex-Sem'tan (le nom de la nouvelle société de transport n'est pas encore connu),

Anne de Bagnieux promet que la nouvelle organisation ne changera rien. « Transdev est connue pour être une entreprise sachant dialoguer. Tous les salariés vont être transférés dans notre société au 1^{er} avril. Certains d'entre eux participent en formation à Aubagne, qui est un réseau gratuit que nous gérons aussi. Il n'y a aucune inquiétude à avoir. S'il y en a, elles seront levées dans les jours qui viennent », a-t-elle tenu à rassurer.

« Faire du réseau niortais une référence nationale »

Pour les usagers, les changements devraient être plus radicaux puisque le réseau va être entièrement remanié. Pour l'instant, la CAN ne laisse filtrer aucune information précise puisque une réunion doit encore avoir lieu la semaine prochaine, avec les 45 communes de l'agglomération,

afin de « faire des ajustements à la marge, s'ils s'avèrent nécessaires ».

Ce qui est sûr, c'est que le réseau urbain va passer de 12 lignes à seulement 7. Mais pour Jérôme Baloge, maire de Niort et président de la CAN, aucune inquiétude à avoir.

« Les lignes seront plus directes, avec un cadencement plus important et une amplitude horaire plus large. L'objectif est de gagner en fluidité ».

La CAN s'engage par ailleurs à ce que pour les zones urbaines, tous les habitants aient un arrêt de bus à 300 mètres de chez eux, à 800 mètres pour les zones interurbaines.

Autre gros changement : après avoir été maintes fois reportée, la gratuité des transports entrera en application le 1^{er} septembre. « Nous allons expérimenter quelque chose d'audacieux. Niort deviendra le plus grand réseau en libre accès de France », s'est réjoui Jérôme Baloge. « Nous espérons attirer les usagers ». Cette gratuité

s'appliquera également au réseau de bus Deux-Sèvres mais aussi aux vélos que la CAN compte mettre en place. Il y en aura 150, dont 50 électriques. La CAN souhaite aussi développer une offre locale de mise en relation pour le covoiturage. « Notre réseau sera un réseau de déplacement urbain, qui privilégie les modes doux ». Il prendra le virage du numérique grâce à une application pour smartphone, qui viendra remplacer le site actuel, peu ergonomique. Des panneaux d'affichage seront par ailleurs installés aux principaux arrêts, permettant de suivre l'arrivée de son bus en temps réel.

« Transdev est une filiale de la Caisse des Dépôts », a rappelé Anne de Bagnieux. « C'est dans son ADN de développer les territoires. Notre objectif, c'est de faire du réseau niortais une référence nationale ».

Bus et piscine : deux gros morceaux au conseil ce soir

06/03/2017 05:41

réagir (3) Recommander 0 Tweeter G+1 0



Le nouveau délégataire des bus devra gérer la mise en place de la gratuité en septembre. - (Photo archives NR)

Le conseil dévoilera ce soir le nom du nouveau délégataire pour les transports publics. On devrait aussi en savoir plus sur la réhabilitation de Pré-Leroy.

Les élus de l'Agglomération du Niortais se réuniront ce lundi, à 17 h, lors d'un conseil qui aura lieu à la salle polyvalente de Vouillé. Deux gros dossiers les y attendent : la future délégation pour la gestion des transports publics et le projet de réhabilitation de la piscine de Pré-Leroy.

Transports en commun. Après avoir vu sa mission finalement prolongée de trois mois en janvier dernier, la Société d'économie mixte des transports de l'agglomération du Niortais (Semtan) vit ses dernières heures. Dès le mois d'avril, la gestion des bus sur le territoire de l'Agglo sera assurée par un nouveau délégataire (toujours dans le cadre d'une délégation de service public de six ans). Son nom sera révélé ce soir lors du conseil de la communauté d'agglomération du Niortais (CAN). Ce nouveau délégataire, choisi parmi trois finalistes, devra notamment encadrer l'instauration en septembre prochain de la gratuité sur l'ensemble du réseau, décidée par les élus (ce sera alors le plus important en France). Dans son cahier des charges, la CAN a également imposé un renforcement de la fréquence sur les grosses lignes. Le nouveau gérant devra aussi rassurer les quelque 149 salariés qui craignent pour leurs salaires et leurs conditions actuelles de travail (une grève a eu lieu en novembre dernier).

Des transports multimodaux et gratuits

07/03/2017 05:35

réagir (0) Recommander 0 Tweeter G+1 0



La gratuité totale arrive le 1^{er} septembre.

D'une délégation de service public (DSP) payante et déficitaire, classique et complexe, nous allons passer à une DSP gratuite et équilibrée. Économiquement simple et multimodale. Au bus elle ajoute le vélo, la coiffeuse, et s'étend à

gratuite et équilibrée financièrement, simple et multimodale. Au bus elle ajoute le vélo, le covoiturage, et s'étend à Plaine de Courance. C'est en ces termes, et en résumé que Jérôme Baloge, Alain Lecoine et Jacques Morisset ont présenté la délibération désignant la Transdev, comme étant le nouvel opérateur des transports publics de l'agglomération.

Transdev prend le volant

Aujourd'hui encore actionnaire et prestataire de la Semtan, la société Transdev a été retenue face à la RATP pour reprendre seule le volant des transports de la CAN dès le 1^{er} avril, et jusqu'au 31 mars 2023 (6 ans). Elle continuera d'employer ses quelque 150 salariés actuels, et mettra en œuvre un nouveau réseau de circulation le 8 juillet, pour ouvrir gratuitement – « en libre accès », préfère dire Jérôme Baloge – le 1^{er} septembre.

150 vélos et 3^e navette

Pour remplir les bus et cars interurbains sans faire payer les usagers, et maintenir à l'équilibre le budget transport (payé par les entreprises de plus de 10 salariés) le délégataire exploitera « un réseau optimisé, qui supprime les doublons et les effets tortillards. » Il assure pour autant que le cadencement (de 30 à 15 minutes) et l'amplitude (jusqu'à 21 h 15) seront augmentés sur les plus grandes lignes, particulièrement la ligne A. De 12 lignes, le réseau urbain n'en comptera plus que 7. Mais les usagers pourront recourir à quelque 150 vélos, dont 50 électriques, pourront s'appuyer sur une appli ou des écrans d'info, ou encore sur un « Bla-Bla-Car local », pour circuler dans la CAN. Les services de transport à la demande (TAD) et de transport des personnes à mobilité réduite (TPMR) seront modernisés. Enfin, la colline Saint-André sera desservie par une 3^e navette.

Les objections des oppositions ont été nombreuses : un volet social dégradé selon les élus Front de gauche qui ont voté le principe de la gratuité, « une seule volonté de satisfaire une promesse électorale » selon Stéphane Pierron, une gratuité « à la charge de tous les contribuables et donc injuste pour ceux qui ne prennent pas le bus » pour Jean-René Charbonneau (FN). Alain Piveteau et Monique Johnson, entre autres, retiennent que cette gratuité s'accompagne non pas d'un développement mais d'une « optimisation »... et comme plusieurs élus craignent qu'elle ne cache une baisse de la qualité du service, et ne réponde pas à une évolution nécessaire de la société en matière de transports.

« Une révolution en mouvement... » La majorité s'est ralliée à ce commentaire de Rose-Marie Nieto, puisque cette DSP a été approuvée par 56 pour, 9 abstentions et 16 voix contre.

Deux-Sèvres - Niort -

Transports publics : référé de la RATP au tribunal administratif

21/03/2017 05:21

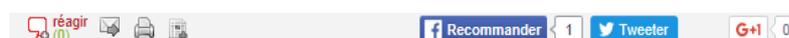


L'affaire a été étudiée hier au tribunal de Poitiers et le rapporteur public donnera son avis dans les tout prochains jours : la RATP a déposé un référé relatif à la délégation de service public que la Communauté d'agglomération du Niortais (CAN) a attribué au début du mois pour ses transports publics à Transdev, pour six ans. La RATP était le second candidat encore en lice (un troisième s'était retiré en cours de procédure). Celle-ci « a sans doute considéré qu'elle avait encore un certain nombre d'éléments à faire valoir », précise Alain Lecoine, membre du bureau de la CAN chargé des transports, pas plus inquiet que ça. « Ce type de référé est une procédure très courante dans l'attribution d'une délégation de service public, qui arrive au moins neuf fois sur dix. » Pour défendre ses droits, « la CAN a déposé un mémoire en réponse. »

Deux-Sèvres - Niort -

Transports publics : la RATP déboutée

29/03/2017 05:21



Le 20 mars dernier (NR du 21 mars), la RATP a déposé auprès du tribunal administratif de Poitiers un référé relatif à la délégation de service public que la Communauté d'agglomération du Niortais (CAN) a attribué au début du mois pour ses transports publics à Transdev, pour six ans. La RATP était alors le second finaliste retenu. Elle a finalement été déboutée par la justice. La signature du contrat entre la CAN et Transdev aura lieu demain jeudi, pour prendre effet samedi 1^{er} avril.

Actualité

79 - Niort : la Transdev rassure les salariés

30/03/2017 19:22

Dès le 1^{er} avril, Transdev sera le nouveau délégataire des transports publics sur l'agglomération du Niortais. La signature officielle a eu lieu ce jeudi après-midi. Le nouveau réseau sera dévoilé le 5 mai et mis en place à la mi-juillet. Le service sera gratuit à partir du 1^{er} septembre et fera du réseau niortais le plus important en France. Cet après-midi, la direction de Transdev a également rassuré les salariés : « Ils seront tous gardés et n'ont pas de raisons d'être inquiets » a affirmé la directrice Anne Bagneux.

Plus d'infos dans la Nouvelle République de samedi 1^{er} avril.

Transdev : " Les salariés peuvent être tranquilles "

31/03/2017 05:41

réagir (0) Tweet Recommander 18



Anne Bagneux, directrice adjointe de Transdev, et Jérôme Baloge, président de la CAN, lors de la signature officielle hier après-midi.

Officiellement nouveau délégataire des transports publics dès le 1^{er} avril, la Transdev a rassuré des salariés inquiets des effets de cette transition.

L'annonce a été faite au conseil communautaire le 5 mars dernier. Mais c'est seulement hier – et avec une signature en bonne et due forme dans les locaux de la CAN – que Transdev a officiellement récupéré la délégation de service public (DSP) des transports en commun sur le territoire de l'agglomération niortaise pour les six prochaines années (lire ci-dessous). Elle prendra effet dès samedi.

" Nous prêtons une grande attention aux conditions de travail "

La société n'est pas une inconnue puisque, lors de la précédente DSP, elle était déjà actionnaire minoritaire de la Semtan (*), l'ancien gestionnaire. Mais pour les six prochaines années, elle devient délégataire à part entière. « Une société dédiée est en train de se mettre en place », a précisé hier Anne Bagneux, directrice adjointe de Transdev, en charge du sud de la France.

Cette transition n'est pas sans inquiéter les 150 salariés. A l'appel de la CFDT, de la CGT et du SNTU (Syndicat national des transports urbains), ils avaient fait grève le 3 novembre dernier, craignant pour leurs acquis et avantages sociaux., craignant aussi une réorganisation des services, voire même des suppressions de postes.

Interrogée sur la question (le sujet n'a pas été abordé lors de la cérémonie officielle de signatures), la directrice adjointe s'est voulue rassurante : « Tous les salariés seront repris, a assuré Anne Bagneux. Ces inquiétudes sont légitimes, mais c'est une situation que Transdev sait gérer, dans le dialogue et en dehors de tout conflit. Nous prêtons une grande attention aux conditions de travail. »

La directrice n'a toutefois pas caché qu'il faut forcément s'attendre à des modifications d'organisation, « mais tous les salariés bénéficieront de mesures d'accompagnement et de formations. Il y aura notamment des déplacements à Aubagne, où nous gérons un autre réseau gratuit de transports publics. »

TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS



La CAN organise le transport urbain, interurbain et scolaire dans les 45 communes de l'agglomération. Elle a confié la gestion de son réseau « Les TAN » par délégation de service public à la SEMTAN et la gestion de la centrale Mobilité79 au Syndicat Mixte des Transports des Deux-Sèvres (SMTDS). Elle diffuse toutes les informations utiles pour les voyageurs qui souhaitent se déplacer en transport en commun et modes alternatifs à la voiture individuelle existants sur le territoire.

A partir de septembre 2017, la CAN va tester la gratuité des bus sur son réseau dans le cadre d'une nouvelle délégation de service public. D'ici là, elle poursuit le développement du transport adapté aux personnes à mobilité réduite et la mise en accessibilité des bus et des arrêts.

Elle a mis en place les Ambassadeurs Transports en Commun pour sensibiliser les usagers à la sécurité et au civisme à bord des bus, ainsi que toute personne qui aurait besoin d'être guidée lors d'un premier déplacement.

- + d'infos sur le réseau Les TAN, les horaires, les tarifs et l'élaboration d'un itinéraire sur www.mobilite79.fr

MENU

Habiter, étudier

👤 Votre élu(e)

Alain Lecointe

délégué aux transports en lien avec
Jacques Morisset 13e vice-président

👤 Contact

publicité

Forfait mobile smart pro 24/7 10Go

19,99€HT/mois*
24,99€HT/mois*

Retrouvez toutes nos offres Pro



*voir conditions

DIMANCHE EN POLITIQUE ITINÉRAIRE BIS FAITS DIVERS LIGNE GRANDE VITESSE REVOIR LE 12/13 REVOIR LE 19/20 MÉTÉO

Élections 2017 avec franceinfo: M'alerter dès que les résultats seront publiés

Votre Email

Région / Département / Commune (facultatif)

OK

🏠 / NOUVELLE-AQUITAINE / DEUX-SÈVRES / NIORT

Les transports en commun vont devenir gratuits à Niort

277 PARTAGES

- Partager
- Twitter
- Partager
- Envoyer

À partir du 1er avril, c'est la société TRANSDEV qui prend en charge les transports en commun de l'agglomération niortaise. Et dès le mois de septembre, les bus seront gratuits.

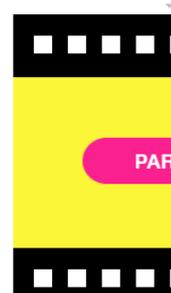
Par Pascal Coussy

Publié le 31/03/2017 à 12:28 Mis à jour le 31/03/2017 à 16:58

C'était une promesse de campagne du maire de Niort : la gratuité des bus sera effective au mois de septembre.

Demain, 1er avril, la société TRANSDEV va officiellement prendre en charge la délégation de service public des transports en commun de l'agglomération niortaise.

Une mesure qui, on s'en doute, satisfait les usagers, comme ont pu le constater Frédéric Cartaud et Cédric Cottaz :



<http://france3-regions.francetvinfo.fr/nouvelle-aquitaine/deux-sevres/niort/transports-commun-vont-devenir-gratuits-niort-1225351.html>

31 mars 2017 | par Robert Viennet

Transdev aux commandes du réseau urbain - bientôt gratuit - de Niort

Les élus de l'agglomération de Niort ont confié à Transdev l'exploitation de leur réseau de transports urbains. Le contrat de six ans sera notamment marqué par la mise en place de la gratuité du réseau à la rentrée 2017.



Au centre, Jérôme Baloge, président de la Communauté d'agglomération du Niortais, lors de la signature du contrat avec Transdev. © S. Derbord

Signé le 30 mars 2017, ce contrat prendra effet deux jours plus tard le 1^{er} avril. Mais cela n'inquiète pas Transdev qui connaît bien le réseau niortais pour être le partenaire de la Sem Transport (Semtan) qui l'opère depuis plusieurs années.

Ce changement en douceur sera marqué, dès le 8 juillet 2017, par la mise en place d'un nouveau réseau, un nouveau nom et une nouvelle identité visuelle. Le tracé des lignes sera optimisé et l'amplitude horaire élargie (6h30 à 20h00, voire 21h15 pour certaines lignes structurantes), précise un communiqué de l'agglomération. La fréquence de passage des bus sera améliorée pour atteindre 15 à 20 mn et 95% des 118.000 habitants se trouveront à moins de 500 mètres d'un point d'arrêt du réseau.

Mais la principale révolution, la gratuité totale, sera opérationnelle au 1^{er} septembre 2017. Une [promesse de campagne de Jérôme Baloge](#), élu maire de Niort en 2014 et président de la Communauté d'agglomération du Niortais. Niort deviendra ainsi l'agglomération la plus peuplée de France ayant opté pour la gratuité totale de son réseau.

L'agglomération et Transdev développeront également progressivement la mise à disposition de vélos, une application locale pour smartphone, ainsi que des écrans placés dans les bus ou à des endroits stratégiques du réseau, comme la gare, pour connaître en temps réel l'heure de passage des bus.

Robert Viennet

En direct des réseaux | Urbain

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SEMTAN **Provisoire**		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12				
Adresse de l'entreprise 0008 rue Paul Sabatier 79000 NIORT		Durée de l'exercice précédent* 12				
Numéro SIRET* 4 9 3 4 4 1 9 3 5 0 0 0 1 9		Néant <input type="checkbox"/> *				
		Exercice N clos le, 31/12/2017				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2			
			Net 3			
Capital souscrit non appelé (I) AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU		
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV		
		Créances rattachées à des participations	BB	BC		
		Autres titres immobilisés	BD	BE		
		Prêts	BF	BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	BI		
TOTAL (II)		BJ	BK			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	220 557	BY	220 557
		Autres créances (3)	BZ	927 751	CA	927 751
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
	Disponibilités	CF	518 580	CG	518 580	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI			
	TOTAL (III)	CJ	1 666 889	CK	1 666 889	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 666 889	IA	1 666 889	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP		(3) Part à plus d'un an CR	539 281	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SEMTAN **Provisoire**		Néant <input type="checkbox"/> *
				Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 295 000.....)	DA		295 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		7 954
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH		151 124
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI		-55 805
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
		TOTAL (I)	DL	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
		TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		80 000
	Provisions pour charges	DQ		
		TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		360
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		29 170
	Dettes fiscales et sociales	DY		109 122
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA		1 049 964	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
		TOTAL (IV)	EC	1 188 616
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED		
		TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 666 889
RENVVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		1 188 616	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

		Exercice N				Néant <input type="checkbox"/> *		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	691 531	FH		FI	691 531	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	691 531	FK		FL	691 531	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	2 888 869	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	459 911	
	Autres produits (1) (11)					FQ	2 731	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	4 043 042	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	301 986	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	76 236	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	1 909 799	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	90 080	
	Salaires et traitements*					FY	1 161 160	
	Charges sociales (10)					FZ	572 982	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	4 223
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	50 000	
	Autres charges (12)					GE	37 836	
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	4 204 303		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	-161 261		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)		GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)		GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	1 162	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)					GP	1 162		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)					GU			
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	1 162		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	-160 099		

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SEMTAN</u> **Provisoire**										Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations					
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	31 248	KE		KF	0			
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM	6 434	KN		KO	0		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	37 880	KT		KU	0		
	Autres immobilisations corporelles		Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	0	KW		KX	0		
	Matériel de transport*					KY		KZ		LA			
	Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	95 493	LC		LD	0		
	Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ				
	Avances et acomptes				LK		LL		LM				
	TOTAL III				LN	139 808	LO		LP	0			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T				
	Autres participations				8U		8V		8W				
	Autres titres immobilisés				1P		1R		1S				
	Prêts et autres immobilisations financières				1T	400	1U		1V	0			
	TOTAL IV				LQ	400	LR		LS	0			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	171 456	ØH		ØJ	0				
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
						par virement de poste à poste 1				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				IO		LV	31 248	LW		IX		
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui			IR		MD	6 434	ME		MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions				IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ	37 880	MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers				IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport				IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier				IW		MS	95 493	MT		MU	
	Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III				IY		NG	139 808	NH		NI		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations				IØ		ØX		ØY		ØZ		
	Autres titres immobilisés				II		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E	400	2F		2G		
	TOTAL IV				I3		NJ	400	NK		2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		ØK	171 456	ØL		ØM			

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Cegid Group

Exercice N clos le : 31/12/2017

 Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

 Désignation de l'entreprise : **SEMTAN **Provisoire****

 Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

**CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... -

3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SEMTAN **Provisoire**							Néant <input type="checkbox"/> *						
CADRE A													
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice					
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		CY		EL		EM					
Autres immobilisations incorporelles		TOTAL II		PE		PF		PG					
		29 925				561		30 486					
Terrains		PI		PJ		PK		PL					
Constructions		Sur sol propre		PM		PN		PO					
		Sur sol d'autrui		PR		PS		PT					
		3 962				226		4 188					
Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY					
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC					
		26 541				657		27 198					
Autres		Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD		QE		QF					
		26 505				1 077		27 582					
immobilisations corporelles		Matériel de transport		QH		QI		QJ					
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL		QM		QN					
		46 409				1 702		48 111					
Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT					
TOTAL III		QU		QV		QW		QX					
		103 417				3 662		107 079					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN		ØP		ØQ		ØR					
		133 342				4 223		137 565					
CADRE B													
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5	N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9	Q1
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7	Q8
Constructions		Sur sol propre		R1		R2		R3		R4		R5	R6
		Sur sol d'autrui		R7		R8		R9		S1		S2	
		Ins. gales, agenc. et am. des const.		S5		S6		S7		S8		S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8	T9
Autres immobilisations corporelles		Inst. gales, agenc. am. divers		U1		U2		U3		U4		U5	U6
		Matériel de transport		U8		U9		V1		V2		V3	V4
		Mat. bureau et inform. mobilier		V6		V7		V8		V9		W1	W2
Emballages récup. et divers		W4		W5		W6		W7		W8		W9	X1
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV		NL						NM					NO
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU	NV
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW				Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY		Total général non ventilé (NW-NY)		NZ	
CADRE C													
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice				
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9		Z8				
Primes de remboursement des obligations							SP		SR				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Désignation de l'entreprise SEMTAN **Provisoire**		Néant <input type="checkbox"/> *				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	– incorporelles	6A	6B	6C	6D
		– corporelles	6E	6F	6G	6H
		– titres mis en équivalence	02	03	04	05
		– titres de participation	9U	9V	9W	9X
		– autres immobilisations financières (1) *	06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	– d'exploitation	UE	UF	UH		
	– financières	UG	UH	UK		
	– exceptionnelles	UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	220 557		220 557					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie * (antérieurement constituée* UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	0		0					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	0		0					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	37 330		37 330				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP	73 500		73 500				
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	816 921		277 640		539 281			
	Charges constatées d'avance		VS								
	TOTAUX			VT	1 148 308	VU	609 027	VV	539 281		
RENVOS	(1)	Montant des – Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		– Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	360		360					
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	29 170		29 170						
Personnel et comptes rattachés		8C	986		986						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	61 398		61 398						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	44 790		44 790					
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	1 949		1 949					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	1 049 964		1 049 964						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	1 188 616	VZ	1 188 616					
RENVOS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SEMTAN **Provisoire**		Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N, clos le : 31/12/2017			
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		WA		
			de son conjoint		WB		
			moins part déductible*		WC		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	54 309	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 212 bis) *		XZ	
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*					XY		
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)					I7		
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				
			- imposées au taux de 0 %				
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme				
		- Plus-values soumises au régime des fusions					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)					XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)			
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					Y3		
				TOTAL I	WR		
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *					WS		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)					WT		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				
			- imposées au taux de 0 %				
			- imposées au taux de 19 %				
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				
			- imputées sur les déficits antérieurs				
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*					I6		
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation					2A		
Mesures d'incitation	Dédouation autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.						
	Majoration d'amortissement*						
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)		K9	Entreprises nouvelles (44 sexies)		
		Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)		L6	Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)		
Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)		0V	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)				
		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)					XS		
Dédouations diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle pour investissement		X9	Créance dégagee par le report en arriere de déficit		
Dédouation des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					ZI		
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XI	0		
		déficit (II moins I)		XJ	57 992		
Déficit de l'exercice reporté en arriere (entreprises à l'IS)*				ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*				XL			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	57 992		

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SEMTAN **Provisoire**		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6		
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	YJ		57 992
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		57 992
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *			
FRAIS DISSOLUTION ANTICIPÉE	8X	50 000	8Y 40 000
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
Participation à l'effort de construction	9K	4 309	9L 18 445
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	54 309	YO 58 445
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
(art. L3113-1 et L3211-1 du code des Transports) (case à cocher)

xu



* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise SEMTAN **Provisoire**										Néant <input type="checkbox"/> *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	96 939	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	— Réserve légale	ZB	2 852			
						— Autres réserves	ZD				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	57 037		Dividendes	ZE					
	Prélèvements sur les réserves	0E			Autres répartitions	ZF					
				Report à nouveau	ZG	151 124					
				(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZH	153 976					
	TOTAL I	0F	153 976	TOTAL II							
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier	(Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)			J7		YQ				
	— Engagements de crédit-bail immobilier									YR	
	— Effets portés à l'escompte et non échus									YS	
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	— Sous-traitance									YT	1 156 152
	— Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)			J8	36 721	XQ	36 721			
	— Personnel extérieur à l'entreprise									YU	251 136
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)									SS	28 465
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages									YV	
	— Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			ES		ST	437 326			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle *, CFE, CVAE									YW	225
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)			ZS		9Z	89 855			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										YX
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée									YY	76 741
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations									YZ	443 575
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 2017) *									0B	963 092
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *									0S	
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *									ZK	0,00 %
	— Numéro du centre de gestion agréé *	XP				— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)			Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									RG	
	— Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies									RH	
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL			
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO			
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SEMTAN ****Provisoire****

Néant *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1	LOGICIELS ACQUIS	35 568	30 486		5 082
	2	BATIMENTS SUR SOL D'AUTRUI	6 434	4 188		2 246
	3	MATERIEL INDUSTRIEL	18 659	7 977		10 682
	4	MATERIEL DE TRANSPORT DE VO	19 221	19 221		0
	5	INSTALLATIONS GENERALES	38 153	27 582		10 571
	6	MAT DE BUREAU ET INFORMATIQ	31 517	25 585		5 932
	7	MOBILIER	27 063	22 526		4 537
	8	DEP TS A MOYEN TERME	400			400
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
				⑩			
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
	⑦	⑧	⑨				⑪
I. Immobilisations*	1	5 082	0				
	2	2 246	0				
	3	10 682	0				
	4		0				
	5	10 571	0				
	6	5 932	0				
	7	4 537	0				
	8	0	-400	-400			0
	9						
	10						
	11						
	12						

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨			-400			0
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩			(A)	(B)	(C)	
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪				(ventilation par taux)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : SEMTAN ****Provisoire****Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ② .

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies-0* bis du CGI) ① *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies-0* du CGI) ① *.

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
 ② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SEMTAN **Provisoire**	Néant <input type="checkbox"/> *
---	----------------------------------

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SEMTAN ****Provisoire****Néant *Exercice ouvert le : 01/01/2017 et clos le : 31/12/2017 Durée en nombre de mois 12

Si l'entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe :

I Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA		691 531
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		90 702
TOTAL 1	OX		782 233
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH		2 731
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		2 888 869
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM		2 891 600
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON		301 986
Variation négative des stocks	OQ		76 236
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR		1 865 601
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS		0
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW		37 836
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ		2 281 659
IV Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	OG	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	1 392 174
V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).	SA		
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX		782 233
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Période de référence	GY	0 1 / 0 1 / 2 0 1 7	GZ 3 1 / 0 3 / 2 0 1 7
Date de cessation	HR		
VI Cotisation Foncière des Entreprises : Qualification des effectifs			
Effectifs moyens du personnel	YP		69
Dont apprentis	YF		2
Dont handicapés	YG		7
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1
1 (1)Néant *

EXERCICE CLOS LE N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	<input type="text" value="7"/>	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	<input type="text" value="29 500"/>
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	<input type="text"/>	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	<input type="text"/>

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2018

Exercice ouvert le	01/01/2017	et clos le	31/12/2017	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	<input checked="" type="checkbox"/>
Si PME innovantes, cocher la case <input type="checkbox"/>					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case <input type="checkbox"/>					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 <i>quinquies</i> C), cocher la case <input type="checkbox"/>					
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-2 <i>quinquies</i> C), cocher la case <input type="checkbox"/>					
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social :
SEMTAN **Provisoire**	8 rue Paul Sabatier
SIRET 4 9 3 4 4 1 9 3 5 0 0 0 1 9	79000 NIORT
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
	SIRET

B ACTIVITE	
Activités exercées	Transport urbain de Niort
	Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)			
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33,1/3 %	0	Bénéfice imposable à 28%
	Bénéfice imposable à 15 %		Déficit
			57 992
2 Plus-values			
PV à long terme imposables à 15 %		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %	
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées art. 238 <i>quindecies</i>
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprises nouvelles art. 44 <i>sexies</i>	Jeunes entreprises innovantes	Zones franches urbaines	Pôle de compétitivité
Entreprises nouvelles art. 44 <i>septies</i>	Zones franches d'activités art. 44 <i>quaterdecies</i>	Autres dispositifs	Zone de Restructuration de la défense, art. 44 <i>terdecies</i>
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	
Dans le secteur productif, art. 244 quater W	Dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065-SD par voie dématérialisée . Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Viseur conventionné <input type="checkbox"/>	Visa : CGA <input type="checkbox"/>
Nom, adresse, téléphone, Télécopie	
- du professionnel de l'expertise comptable :	
	Tél :
- du conseil :	
	Tél :
- de l'association agréée :	
	Tél :
- N° d'agrément de l'AA : []	

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique "NOUVEAUTES").

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise SEMTAN ****Provisoire****du 01/01/2017Adresse 0008 rue Paul Sabatier 79000 NIORTau 31/12/2017**A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①**

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLÈTE
1	MR ZIMMERMANN STEPHANE SECRETAIRE GENERAL	0019 RUE CHARLES GOUNOD 79000 NIORT
2	MR NOMBALLIER MICHEL CONDUCTEUR	0004 RUE DU CLOS BERT 79360 GRANZAY6GRIPT
3	MR CHARTREU THIERRY DIRECTEUR DES OPERATION	0050 50 RUE DES COLOMBES 79000 NIORT
4	MR GAUTIER LUC RESPONSABLE D'EXPLOITATION	0800 RUE DE LA CROIX 79410 ECHIRE
5	MR THIBAUD RICHARD RESPONSABLE MAINTENANCE	0018 RUE JEAN MARIE POUPLAIN7 79000 NIORT
6		
7		
8		
9		
10		

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	91 650			91 650				91 650
2	15 671			15 671				15 671
3	15 275			15 275				15 275
4	12 163			12 163				12 163
5	12 070			12 070				12 070
6								
7								
8								
9								
10								
**	146 829			146 829				146 829

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	466
Total	466

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice (total col. 9 + total col. 10) ⑩	147 295	- de l'exercice ⑩	
- de l'exercice précédent ⑩		- de l'exercice précédent ⑩	

Nom et qualité du signataire PRES MARC THEBAULTÀ NIORT, le 18/05/2018

Signature ,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Nom de l'établissement		SEMTAN **Provisoire**		
N° d'identification (SIRET)		4 9 3 4 4 1 9 3 5 0 0 0 1 9		Exercice social
		2017		
Total des dépenses visées à l'article 238A du CGI (1)				
Intérêts, arrrages, autres produits des obligations, créances, dépôts et cautionnements et autres produits analogues				
Typologie de la dépense		Pays de situation du bénéficiaire		Description détaillée de la dépense
Montant de la dépense		Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif		
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
		TOTAL (2)		
Redevances de cession ou concession de licences d'exploitation, de brevets d'invention, de marques de fabrique, procédés ou formule de fabrication et autres droits analogues				
Typologie de la dépense		Pays de situation du bénéficiaire		Description détaillée de la dépense
Montant de la dépense		Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif		
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
		TOTAL (3)		
Rémunérations de services, payées ou dues				
Typologie de la dépense		Pays de situation du bénéficiaire		Description détaillée de la dépense
Montant de la dépense		Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif		
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
		TOTAL (4)		
Total des dépenses devant être réintégrées au tableau 2058-A ou 2033-B		(1) - [(2)+(3)+(4)]		

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

SUIVI DES INTERETS DUS A DES SOCIETES LIEES DIFFERES EN APPLICATION DE L'ARTICLE 212 DU CGI

Dénomination de la société

Adresse

Numéro SIRET

SEMTAN **Provisoire**

31/12/2017

0008 rue Paul Sabatier

79000 NIORT

49344193500019

I - QUOTITÉ D'INTÉRÊTS DIFFÉRÉS AU TITRE DE L'EXERCICE

Intérêts déductibles (Cf. I de l'article 212) versés à des entreprises liées ou rémunérant des emprunts garantis par des sociétés liées au titre de l'exercice	a	
Moyenne des sommes mises à disposition par des entreprises liées au titre de l'exercice	b	
Montant des capitaux propres au début ou à la fin de l'exercice	c	
Ratio d'endettement = $a \times (1,5 \times c/b)$	d	
Résultat courant avant impôts de l'exercice	e	
Dotation aux amortissements de l'exercice et quote-part de loyer de crédit-bail prise en compte dans le prix de levée d'option	f	
Ratio de couverture d'intérêts = $25\% \times (e + f + a)$	g	
Ratio d'intérêts servis par les entreprises liées (montant des intérêts dus par les entreprises liées)	h	
Montant le plus élevé des trois ratios (d ou g ou h)	i	
Fraction d'intérêts différés au titre de l'exercice = a - i (si j < 150 000 € indiquer 0)	j	0

II - SUIVI DES INTERETS DIFFERES

Stock d'intérêts différés à l'ouverture de l'exercice	Créés au titre du dernier exercice clos	k	
	Créés antérieurement au dernier exercice clos	l	
Montant de la décote = $l \times 5\%$		m	
Stock d'intérêts différés restant à imputer après décote à l'ouverture de l'exercice = $k + l - m$		n	
Plafond d'intérêts différés imputables au titre de l'exercice = $g - a$		o	0
Montant d'intérêts différés issus d'exercices antérieurs et imputés au titre de l'exercice		p	0
Stock d'intérêts différés à la clôture de l'exercice = $n + j - p$		q	0

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.L.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1
1

(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2017

N° SIRET 4 9 3 4 4 1 9 3 5 0 0 0 1 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SEMTAN **Provisoire**

ADRESSE (voie) 0008 rue Paul Sabatier

CODE POSTAL 79000

VILLE NIORT

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>	
Code Postal <input type="text"/> Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>	
Code Postal <input type="text"/> Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>	
Code Postal <input type="text"/> Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>	
Code Postal <input type="text"/> Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>	
Code Postal <input type="text"/> Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>	
Code Postal <input type="text"/> Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>	
Code Postal <input type="text"/> Commune <input type="text"/>	Pays <input type="text"/>

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

2069RCI

SEMTAN **Provisoire**
493441935

Au titre de l'année N

31/12/2017

Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour lequel le formulaire est déposé	Néant	
	PME au sens communautaire	
Désignation et n° siren de la société tête de groupe	Société bénéficiant du régime fiscal des groupes	

I – REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Réduction d'impôt en faveur du mécénat – montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
--	--

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	
Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	778 571
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur des indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II – CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D' UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant

Crédit d'impôt en faveur de la recherche – dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT – Autres crédits d'impôts)

--

III – CAS PARTICULIERS

	Crédit d'impôt	Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		

FICHE D'AIDE AU CALCUL

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI constitue le support déclaratif du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi.

Exercice ouvert le	01/01/2017	Clos le	31/12/2017
--------------------	------------	---------	------------

Nom et prénoms ou dénomination et adresse de l'entreprise	N° SIREN de l'entreprise
	493441935
SEMTAN 8 rue Paul Sabatier 79000 NIORT	Ancienne adresse (en cas de changement) :

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés (article 223 A du CGI)	<input type="checkbox"/>	Désignation et adresse de la société mère :	N° SIREN de la société mère

I - CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT	ANNÉE CIVILE	
A – Sur les rémunérations versées hors départements d'outre-mer (DOM)		
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM <i>(reporter le montant cumulé figurant sur le bordereau récapitulatif de cotisation (BRC) ou la déclaration unifiée de cotisations sociales (DUCS) ou la déclaration trimestrielle de salaires (DTS) relatif au dernier mois ou au dernier trimestre de l'année,¹ hors rémunérations versées dans les DOM)</i>	1	778 571
Montant du crédit d'impôt <i>(ligne 1 x 7 %)</i>	2	54 500
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail ² (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).	3a	
Montant de la majoration prévue pour les employeurs visés à l'article L. 3141-30 du code du travail ((ligne 3a x 7 %) x 10/90)	3b	0
Montant du crédit d'impôt majoré <i>(ligne 2 + ligne 3b)</i>	4	
B – Sur les rémunérations versées dans les DOM		
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer	5	
Montant du crédit d'impôt sur rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer <i>(ligne 5 x 9%)³</i>	6	0
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail ⁴ (secteurs du BTP, des transports, des spectacles et des dockers).	7a	
Montant de la majoration prévue pour les employeurs visés à l'article L. 3141-30 du code du travail ((ligne 7a x 9 %) x 10/90)	7b	0
Montant du crédit d'impôt sur rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer <i>(ligne 6 + ligne 7b)</i>	8	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés <i>(reporter le montant indiqué ligne 12)</i>	9	
Montant total du crédit d'impôt <i>(ligne 2 ou ligne 4 + ligne 6 ou ligne 8 + ligne 9)</i>	10	54 500
<i>Dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer</i>	11	0

¹ Les entreprises éligibles au CICE sont tenues de s'acquitter de leurs obligations déclaratives à la fois auprès des organismes collecteurs des cotisations sociales et auprès de l'administration fiscale.

² Cf. § 55 du BOI-BIC-RICI-10-150-20.

³ Pour des rémunérations versées en 2017 à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'outre-mer, le taux est fixé à 9 %

⁴ Cf. § 55 du BOI-BIC-RICI-10-150-20.

II – CADRE À SERVIR PAR LES ENTREPRISES DÉCLARANTES QUI DÉTIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS NON SOUMIS À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN	Montant total du crédit d'impôt ①	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement) ②	% de droits détenus dans la société ③	Quote-part du crédit d'impôt (① - ② X ③)
TOTAL				12

III – CADRE À SERVIR POUR LA RÉPARTITION DU CRÉDIT D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS MEMBRES DE SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS NON SOUMIS A L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Nom et adresse des associés membres de sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	Montant total du crédit d'impôt ①	Montant de la créance "en germe" cédée (préfinancement) ②	% de droits détenus dans la société ③	Quote-part du crédit d'impôt (① - ② X ③)
TOTAL				

IV – UTILISATION DE LA CRÉANCE**IV-1. Détermination du montant du crédit d'impôt disponible pour l'entreprise (sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés et les entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu) :**

Cas général			
Montant du crédit d'impôt (hors quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (report de la ligne 2 ou 4 + ligne 6 ou 8)	13		54 500
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement ⁵	14		
Montant du crédit d'impôt disponible Reporter en ligne 15 : – le résultat du calcul (ligne 13 – ligne 14) s'il est positif; – zéro si le résultat du calcul (ligne 13 – ligne 14) est négatif ou égal à zéro	15		54 500
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) (ligne 12 du cadre II + ligne 15)	16		54 500

Cas particulier des sociétés relevant du régime de groupe (à compléter exclusivement par la société mère)

Montant total du crédit d'impôt du groupe (totalisation de l'ensemble des montants de CICE des sociétés du groupe)	17		
Montant cédé à un établissement de crédit au titre du préfinancement ³	18		
Montant du crédit disponible Reporter en ligne 19 : – le résultat du calcul (ligne 17– ligne 18) s'il est positif; – zéro si le résultat du calcul (ligne 17 – ligne 18) est négatif ou égal à zéro	19		
Montant total du crédit d'impôt disponible (incluant la quote-part résultant de la participation des entreprises dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés) [(totalisation de la ligne 12 de l'ensemble des déclarations du groupe) + ligne 19]	20		

⁵ Il convient de porter le montant de la créance cédée, et non le montant de l'avance reçue.

IV-2. Entreprises à l'impôt sur les sociétés :

Montants imputés sur l'impôt sur les sociétés (<i>dans la limite du montant de l'impôt dû et du crédit d'impôt déterminé ligne 16 ou ligne 20</i>)	21	
Montant restant à imputer sur l'impôt éventuellement dû des 3 années suivantes (cas général) ou dont la restitution (cas particuliers des entreprises nouvelles, jeunes entreprises innovantes, PME au sens communautaire et entreprises en procédure collective) est à demander à partir du formulaire n° 2573-SD	22	54 500

– Pour les sociétés hors régime de groupe :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 10 et 14 sur le relevé de solde n° 2572-SD.

– Pour la société mère d'un groupe de sociétés :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et ceux déterminés lignes 17 et 18 sur le relevé de solde n° 2572-SD.

– Pour les sociétés filiales d'un groupe de sociétés :

Les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD.

IV-3. Entreprises individuelles relevant de l'impôt sur le revenu : les montants déterminés lignes 1, 3a, 5, 7a, 9, 10, 11 et 14 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et celui du crédit d'impôt disponible déterminé ligne 16 dans la partie réductions et crédits d'impôt de la déclaration de revenus n° 2042-C-PRO (case 8TL ou 8UW).

Les demandes de restitution anticipée ou à l'issue de la période d'imputation du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n°2573-SD par voie dématérialisée (procédure EDI ou EFI) ou sur l'imprimé n°2573-SD disponible sur le portail fiscal www.impots.gouv.fr.

SEMTAN

Exercice clos le : 31/12/2017

A - ETATS FINANCIERS

BILAN-ACTIF	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions,brevets et droits similaires				1 323
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances sur immos incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles				1 323
Terrains				
Constructions				2 472
Installations techniques, matériel				11 339
Autres immobilisations corporelles				22 579
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles				36 390
Participations selon la méthode de meq				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				400
TOTAL immobilisations financières (2)				400
Total Actif Immobilisé (II)				38 113
Matières premières, approvisionnements				76 236
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
TOTAL Stock				76 236
Avances et acomptes versés sur commandes				20 026
Clients et comptes rattachés (3)	220 557		220 557	263 512
Autres créances (3)	927 751		927 751	1 451 610
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL Créances	1 148 308		1 148 308	1 715 122
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:)				
Disponibilités	518 580		518 580	1 216 174
TOTAL Disponibilités	518 580		518 580	1 216 174
Charges constatées d'avance (3)				15 078
TOTAL Actif circulant (III)	1 666 889		1 666 889	3 042 636
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)				
Écarts de conversion actif (VI)				
Total Général (I à VI)	1 666 889		1 666 889	3 080 750
Renvois (1) Dont droit au bail				
(2) Dont immobilisations financières à - 1an				
(3) Dont créances d'exploitations et charges constatées d'avance à + 1 an				

BILAN-PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
Capital social ou individuel (dont versé : 295 000)	295 000	295 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport,		
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	7 954	5 102
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont réserve des prov. fluctuation des cours :)		
Autres réserves (dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes :)		
TOTAL Réserves	7 954	5 102
Report à nouveau	151 124	96 939
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-55 805	57 037
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	398 273	454 078
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)		
Provisions pour risques	80 000	244 671
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)	80 000	244 671
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	360	1 824
Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs :)		
TOTAL Dettes financières	360	1 824
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	29 170	1 280 023
Dettes fiscales et sociales	109 122	630 387
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 049 964	148 997
TOTAL Dettes d'exploitation	1 188 257	2 059 407
Produits constatés d'avance		320 770
TOTAL DETTES (1) (IV)	1 188 616	2 382 001
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL - PASSIF (I à V)	1 666 889	3 080 750
Renvois (1) Dettes à + 1 an		
(1) Dettes à - 1 an	1 188 616	
- dont concours bancaires courants et soldes créditeurs des banques		

Compte de résultat	Exercice N			Exercice N-1
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises				
Production vendue biens				
Production vendue services	691 531		691 531	1 750 197
Chiffres d'affaires nets	691 531		691 531	1 750 197
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			2 888 869	11 896 887
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			459 911	159 151
Autres produits			2 731	
Total des produits d'exploitation (I)			4 043 042	13 806 234
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			301 986	1 024 653
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			76 236	-9 415
Autres achats et charges externes (1)			1 909 799	6 197 267
Impôts, taxes et versements assimilés			90 080	602 034
Salaires et traitements			1 161 160	3 830 894
Charges sociales			572 982	2 065 223
Dotations d'exploitation	sur immobilisations	Dotations aux amortissements	4 223	17 060
		Dotations aux provisions		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions	50 000	41 610
Autres charges			37 836	
Total des charges d'exploitation (II)			4 204 303	13 769 326
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			-161 261	36 908
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers de participations				14 133
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés (2)			1 162	
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des produits financiers (V)			1 162	14 133
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées (3)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des charges financières (VI)				
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)			1 162	14 133
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			-160 099	51 041

Compte de résultat (suite)	Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	612	38 050
Produits exceptionnels sur opérations en capital	30 932	
Reprises sur provisions et transferts de charges	58 286	
Total des produits exceptionnels (VII)	89 830	38 050
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	985	12 054
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	39 051	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		20 000
Total des charges exceptionnelles (VIII)	40 036	32 054
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	49 794	5 996
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	-54 500	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	4 134 034	13 858 417
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	4 189 839	13 801 380
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	-55 805	57 037
Renvois (1) Dont redevances de crédit-bail mobilier		
(1) Dont redevances de crédit-bail immobilier		
(2) Dont produits concernant les entreprises liées		
(3) Dont intérêts concernant les entreprises liées		

B - ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

1. ACTIVITE :

1.1. Contrat géré

Notre société gère les transports publics de voyageurs de l'agglomération de Niort (CAN) dans le cadre d'un contrat de délégation de service public d'une durée de 6 ans à compter du 1er septembre 2010. La durée du contrat a été prolongée 2 fois portant la fin de la DSP au 31 Mars 2017.

1.2. Faits caractéristiques et évènements marquants de l'exercice

La SEMTAN n'a pas été renouvelé à l'issue du terme de la DSP

Les salariés ont été repris par le nouveau délégataire ainsi que les véhicules et les locaux mis à disposition par l'agglomération.

Un protocole de transfert est en cours de signature entre la SEMTAN et la société Transdev Urbain

2. PRINCIPES COMPTABLES :

2.1. Principes généraux appliqués

Les comptes annuels sont établis conformément aux principes comptables français en vigueur. Les comptes sont présentés en euros.

2.2. Durée de l'exercice comptable

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017.

2.3. Changements de méthodes comptables

Dans sa délibération du 26 octobre 2015, la Communauté d'Agglomération du Niortais a acté le principe de la dissolution de la Semtan au terme de la Délégation de Service Public prolongée jusqu'au 31 mars 2017.

3. REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques. Plus particulièrement, les modes d'évaluation décrits ci-après ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels.

3.1. Immobilisations incorporelles

- Les logiciels informatiques sont amortis sur une durée comprise entre 1 à 3 ans.
- L'ensemble des immobilisations incorporelles ont été cédés au nouveau délégataires

3.2. Immobilisations corporelles

- Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Ces derniers ne comprennent aucune quote-part de frais financiers ou de frais généraux.
- L'ensemble des immobilisations corporelles ont été cédés au nouveau délégataires
- Les bâtiments et véhicules sont mis à disposition par l'AO

- Matériel neuf :
En application de la réglementation sur les actifs, les biens sont amortis sur leurs durées de vie économiques :

✓ Constructions	20 ans linéaire
✓ Agencements et installations	10 ans linéaire
✓ Matériel et outillage industriel	5 à 10 ans linéaire
✓ Matériel neuf d'exploitation (véhicules standards)	12 ans linéaire
✓ Matériel neuf d'exploitation (à fort kilométrage)	8 ans linéaire
✓ Matériel d'exploitation (minibus)	6 ans linéaire
✓ Matériel d'exploitation (autres)	5 ans linéaire
✓ Véhicules de service	4 ans linéaire
✓ Matériel informatique	3 à 5 ans linéaire
✓ Matériel de bureau	5 à 7 ans linéaire
✓ Mobilier de bureau	5 à 10 ans linéaire

La société a par ailleurs adopté sur le plan fiscal les modalités d'amortissement suivantes :

✓ Matériel neuf d'exploitation (véhicules standards)	10 ans dégressif
✓ Matériel neuf d'exploitation à fort kilométrage	8 ans dégressif
✓ Matériel d'exploitation (minibus)	6 ans dégressif
✓ Matériel d'exploitation (autres)	5 ans dégressif
✓ Pour les autres immobilisations, les durées d'usage sont égales aux durées de vie économiques.	

- Matériel d'occasion :
Le matériel d'exploitation acheté d'occasion est amorti linéairement sur les mêmes durées que les biens neufs, moins l'âge à la date d'achat, avec un minimum de 2 à 4 ans à savoir :

✓ Matériel d'exploitation (véhicules standards)	12 ans, minimum 4 ans
✓ Matériel d'exploitation à fort kilométrage	8 ans, minimum 2 ans
✓ Matériel d'exploitation (minibus)	6 ans, minimum 2 ans
✓ Matériel d'exploitation (autres)	5 ans, minimum 2 ans

3.3. Immobilisations financières

- Les « Autres Immobilisations financières » sont inscrites à l'actif pour leur valeur d'entrée dans le patrimoine.

3.4. Stocks

Les stocks de matières comprennent principalement le carburant et les pièces de rechange des véhicules. Ils sont valorisés selon la méthode du coût moyen unitaire pondéré. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur vénale de l'actif est inférieure à sa valeur nette comptable.

3.5. Créances et dettes

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des risques de non-recouvrement.

3.6. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont estimées en fonction des données connues de la société à la date d'arrêté des comptes.

3.7. Information sur les capitaux propres

3.7.1. Amortissement

La société a adopté, sur le plan fiscal, l'amortissement sur les durées d'usage. Elle pratique ainsi des amortissements dérogatoires correspondant au différentiel entre l'amortissement sur les durées économiques et l'amortissement sur les durées d'usage fiscales.

3.7.2. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont comptabilisées :

- à la date d'acquisition du bien subventionné, si la notification a déjà été reçue,
- à la date de notification si elle est postérieure à l'acquisition du bien subventionné.

Les subventions d'investissement sont rapportées au résultat imposable au même rythme que l'amortissement fiscal pratiqué pour l'immobilisation correspondante.

3.8. Information sur le compte de résultat

3.8.1. Amortissement

- Amortissement du matériel d'exploitation :
La part correspondant à l'amortissement économique est comptabilisée en charges d'exploitation (dans la rubrique "dotations aux amortissements") et le différentiel entre l'amortissement sur les durées d'usage et l'amortissement sur les durées économiques est comptabilisé en résultat exceptionnel ("dotations ou reprises sur amortissements dérogatoires").
- « L'amortissement » des subventions d'investissement est comptabilisé en résultat exceptionnel.

3.8.2. Reprise des subventions d'investissement

Les quotes-parts de subventions d'investissement rapportées au compte de résultat sont comptabilisées au crédit du compte 7771 "quotes-parts de subventions".

3.8.3. Contributions financières

- Les contributions financières perçues dans le cadre du contrat d'exploitation sont comptabilisées dans un compte 74* subvention d'exploitation depuis l'exercice 2011.

4. COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

4.1. État de l'actif immobilisé

Cadre A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations		
			Réévaluation	Acqu. et apports	
	Frais d'établissement et de développement (I)				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)	31 248			
	Terrains				
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui	6 434			
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	37 880			
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau et mobilier informatique	95 493			
	Emballages récupérables et divers				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
TOTAL III)		139 808			
	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières	400			
TOTAL IV)		400			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		171 456			
<i>Dont: fusion, apports</i>					
Cadre B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice	Réévaluation
		Virement	Cession		Valeur d'origine
	Frais d'établissement et de développement (I)				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)		31 248		
	Terrains				
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui		6 434		
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		37 880		
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau et mobilier informatique		95 493		
	Emballages récupérables et divers				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
TOTAL (III)			139 808		
	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières		400		
TOTAL IV)			400		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			171 456		
<i>Dont : Fusions, apports</i>					

4.2. État des amortissements

Cadre A		SITUATION ET MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE					
Immobilisations amortissables		Début d'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement	(I)						
Autres postes d'immobilisations incorporelles	(II)	29 925	561	30 486			
Terrains							
Constructions	Sur sol propre						
	Sur sol d'autrui	3 962	226	4 188			
	Installations générales, agencements						
Installations techniques, matériels et outillages		26 541	657	27 198			
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements divers	26 505	1 077	27 582			
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	46 409	1 702	48 111			
	Emballages récupérables et divers						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (III)		103 417	3 662	107 079			
TOTAL GENERAL (I + II + III)		133 342	4 223	137 565			
<i>Dont : Fusions, apports</i>							
Cadre B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES					
Immos	DOTATIONS			REPRISES			Fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort fiscal exceptionnel	
Frais étab							
Autres							
Terrains							
Constructions :							
sol propre							
sol autrui							
install.							
Autres immobilisations :							
Inst. techn.							
Inst gén.							
M. Transport							
Mat bureau.							
Emball.							
CORPO.							
Acquis. de titres							
TOTAL							
Cadre C		Charges réparties sur plusieurs exercices		Début de l'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler							
Primes de remboursement des obligations							

4.3. État des provisions

Nature des provisions	Début de l'exercice	Dotations	Reprises	Fin de l'exercice
Provisions gisements miniers et pétroliers				
Provisions investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
- Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Provisions implantation étranger avant 1.1.1992				
Provisions implantation étranger après 1.1.1992				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL IL I)				
Provisions pour litige	174 671		174 671	
Provisions pour garanties				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretien				
Provisions pour charges soc et fisc sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	70 000	50 000	40 000	80 000
TOTAL II)	244 671	50 000	214 671	80 000
Provisions sur immos incorporelles				
Provisions sur immos corporelles				
Provisions sur titres mis en équivalence				
Provisions sur titres de participation				
Provisions sur autres immos financières				
Provisions sur stocks				
Provisions sur comptes clients				
Autres provisions pour dépréciations				
TOTAL III)				
TOTAL GENERAL (I + II + III)	244 671	50 000	214 671	80 000
Dont dotations et reprises d'exploitation		50 000	174 671	
Dont dotations et reprises financières				
Dont dotations et reprises exceptionnelles			40 000	
dépréciations des titres mis en équivalence				
<i>Dont : Fusions, apports</i>				

4.4. État des fonds de commerce et des malis de fusion

Néant

4.5. État des amortissements et des dépréciations sur fonds de commerce et malis de fusion

Néant

4.6. Etat des échéances des créances et des dettes

Cadre A		Etat des créances	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations					
Prêts					
Autres immos financières					
TOTAL DES CREANCES LIEES A L'ACTIF IMMOBILISE					
Clients douteux ou litigieux					
Autres créances clients		220 557	220 557		
Créances représentatives de titres prêtés					
Personnel et comptes rattachés					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux					
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices				
	Taxe sur la valeur ajoutée	37 330	37 330		
	Autres impôts				
	Etat - divers	73 500	73 500		
Groupes et associés					
Débiteurs divers		816 921	277 640	539 281	
TOTAL CREANCES LIEES A L'ACTIF CIRCULANT		1 148 308	609 027	539 281	
Charges constatées d'avance					
TOTAL DES CREANCES		1 148 308	609 027	539 281	
Prêts accordés en cours d'exercice					
Remboursements obtenus en cours d'exercice					
Prêts et avances consentis aux associés					
Cadre B	Etat des dettes	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et - de cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles					
Autres emprunts obligataires					
Emprunts auprès des établissements de crédits moins de 1 an à l'origine		360	360		
Emprunts auprès des établissements de crédits plus de 1 an à l'origine					
Emprunts et dettes financières divers					
Fournisseurs et comptes rattachés		29 170	29 170		
Personnel et comptes rattachés		986	986		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		61 398	61 398		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices				
	Taxe sur la valeur ajoutée	44 790	44 790		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts	1 949	1 949		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Groupes et associés					
Autres dettes		1 049 964	1 049 964		
Dette représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES		1 188 616	1 188 616		
Emprunts souscrits en cours d'exercice			Emprunts auprès des associés personnes physiques		
Emprunts remboursés en cours d'exercice					

4.7. Détail des charges à payer et des produits à recevoir**4.7.1. Détail des charges à payer**

Charges à payer	Montant
DETTES SOCIALES	50 196
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	18 668
DETTES FISCALES	72 778
DETTES SEMTAN/TU (CA & RBST IJ)	219 302
DETTES SEMTAN/TNA (CA & RBST IJ)	253 015
PROTOCOLE	586 599
AUTTRES DETTES	14 137
TOTAL	1 214 695

4.7.2. Détail des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
CICE 2014	267 138
CICE 2015	251 062
CICE 206	233 719
CICE 2017	54 500
TIPP 1ER TRIMESTRE 2017	41 553
CREANCES FISCALES	89 225
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	206 245
	23 264
TOTAL	1 166 706

4.8.**Détail des charges et des produits constatés d'avance**

	Nombre	Valeur nominale	Capital social
Nombre d'actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	29 500,00	10,00	295 000
<u>Augmentation du capital</u>			
- Par augmentation du nombre d'actions / parts sociales			
- Par augmentation de la valeur nominale			
<u>Réduction du capital</u>			
- Par réduction du nombre d'actions / parts sociales			
- Par réduction de la valeur nominale			
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	29 500	10	295 000

4.10. Variation des capitaux propres

CAPITAUX PROPRES	Ouverture	Affectation Résultat	Distrib. Dividendes	Restructuration du capital	Attribution de subvention d'investissement	QP de subv. virée au compte de résultat (A)	Variation des prov. régl. (B)	Résultat Exercice 2017 (hors A et B)	Clôture
Capital social ou individuel	295 000,00								295 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport,									
Ecart de réévaluation									
Réserve légale	5 102,04	2 851,85							7 954
Réserves statutaires ou contractuelles									
Réserves réglementées									
Autres réserves									
Report à nouveau	96 938,77	54 185,09							151 124
Résultat de l'exercice	57 036,94	-57 036,94						-55 805,16	-55 805
Subventions d'investissement									
Provisions réglementées									
TOTAL CAPITAUX PROPRES	454 078	0						-55 805	398 273

5. COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT**5.1. Ventilation du chiffre d'affaires**

Ventilation du chiffre d'affaires	Exercice N	Exercice N-1
Répartition par secteur d'activité		
Recettes Transport Urbain	626 656	1 637 782
Transport Périscolaire	50 949	67 071,56
Transport Occasionnel	1 025	5 343
Publicité	10 000	40 000
Autres	2 901	
Total chiffre d'affaires	691 531	1 750 197
Répartition par marché géographique		
Chiffres d'affaires nets-France	691 531	1 750 197
Chiffres d'affaires nets-Export		
Total chiffre d'affaires	691 531	1 750 197

5.2. Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun**Néant**

5.3. Détail des charges et produits exceptionnels

Libellé	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
CESSION D'IMMOBILISATION	39 051	30 932
DIVERS	985	58 898
TOTAL	40 036	89 830

5.4. Détail des transferts de charges

Détail des transferts de charges		Montant
Libellé		
Transferts de charges d'exploitation		285 241
Transferts de charges financières		
Transferts de charges exceptionnelles		
TOTAL		285 241

5.5. Ventilation de l'impôt sur les sociétés

Impôts	Résultat courant après participation	Résultat exceptionnel	Total
Résultat comptable avant IS	-160 099	49 794	-110 305
Base décalages temporaires et permanents	-2 187		-2 187
Autres imputations dont déficit antérieur			
Base calcul IS	-162 286	49 794	-112 492
IS théorique avant crédits d'impôts et autres imputations		16 598	
IS avant autres imputations & crédits d'impôts taux : 33,1/3			
Autres contributions			
Imputation crédits impôts y/c CICE	-54 500,00		-54 500
Régularisation IS antérieurs			
Impôt sur les sociétés	-54 500		-54 500
Résultat comptable net	-105 599	49 794	-55 805

5.6. Situation fiscale latente ou différée

Libellé	31/12/2017	<<Date de clôture>>
Situation nette	398 273	454 078
<u>Bases d'accroissement de la dette future d'IS</u>		
Provisions réglementées		
Subventions d'investissement		
Ecart d'évaluation négatif des titres d'O.P.V.C.M		
Ecart de conversion Actif		
Autres charges déduites d'avance		
Plus values à long terme en sursis d'imposition		
Autres		
Total bases d'accroissement de la dette future d'IS		
Total passif d'impôt futur		
<u>Bases d'allègement de la dette future d'IS</u>		
Participation des salaires		
Contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S)		
Pertes potentielles sur contrat à long terme		
Provisions pour retraites et obligations similaires		
Autres risques et charges provisionnés		
Charges à payer		
Ecart d'évaluation positif des titres d'O.P.V.C.M		
Ecart de conversion Passif		
Autres produits taxés d'avance		
Déficits reportables fiscalement		
Autres décalages temporaires		
Total bases d'allègement de la dette future d'IS		
Total actif d'impôt futur		
Situation nette corrigée de la fiscalité différée	398 273	454 078
Taux d'impôt sur les sociétés applicable :		

En adéquation avec la position retenue dans les comptes consolidés du groupe Transdev, le taux d'imposition différé retenu dès 2017 est de 25.83%

5.7. Honoraires des commissaires aux comptes

En application du Décret n° 2008-1487 du 30 décembre 2008, l'information relative aux honoraires des commissaires aux comptes n'est pas communiquée dans cette annexe car elle est fournie dans l'annexe aux comptes consolidés de Transdev Group.

5.8. Loyers Transdev Location de Véhicules

Néant

6. AUTRES INFORMATIONS

6.1. Rémunérations allouées aux organes d'administration et de direction

Néant

6.2. Effectif moyen

L'effectif a été entièrement repris au 31/03/2017 par Transdev,

Engagements Hors Bilan

6.2.1. Ventilation par échéance

Catégorie d'engagement	Total	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Engagements donnés (à détailler)				
NEANT				
A.Total engagements liés à l'exploitation				
B.Total engagements liés au financement				
C. Total autres engagements donnés				
I. Total engagements donnés (A+B+C)				
Engagements reçus (à détailler)				
II. Total engagements reçus				

6.2.2. Engagement de Crédit Bail

Néant

6.3. Engagement en matière de retraite

L'engagement est supporté par le nouveau délégataire

6.4. Engagements au titre des médailles du travail

L'engagement est supporté par le nouveau délégataire

6.5. Engagements au titre du Droit Individuel à la Formation

La gestion des heures accumulées au titre du Droit Individuel à la Formation relève désormais de la Caisse des Dépôts et Consignations au titre du nouveau dispositif Compte Personnel de Formation créé par la loi du 5 mars 2014 et entré en vigueur à compter du 1er janvier 2015.

Avec ce nouveau dispositif, la société n'a plus aucun engagement ni risque de charges futures à prendre en compte.

6.6. Renseignements concernant les parties liées

En application du règlement de l'ANC et de l'article R.123-198 11 du code de commerce, relatif aux parties liées, notre société déclare n'avoir aucune transaction concernée sur l'exercice 2017.

6.8. Traitement du CICE

Conformément aux normes comptables et aux instructions du Groupe, le CICE a été comptabilisé au crédit du compte « impôt sur les sociétés (695*) » dans les comptes sociaux de notre société.

- **Impact du CICE dans le résultat net :**

Au titre de l'exercice 2017, notre société a déclaré un CICE de 54 500 euros.

- **Impact du CICE sur la Trésorerie :**

Notre société présente un résultat fiscal déficitaire de 57 992 €. Dès lors, le CICE n'a eu aucun impact sur la trésorerie de notre société au titre de 2017, et sera remboursé par l'administration fiscale au plus tard en mai 2021.

6.10. Autres Informations

6.10.1. Gestion des coefficients de déduction de TVA :

La société réalise exclusivement des opérations dans le champ d'application de la TVA et taxables à la TVA. Les coefficients d'assujettissement et de taxation associés à l'ensemble des achats de biens et services sont respectivement de 1 et 1. Le coefficient d'admission est déterminé par référence aux dispositions légales.

6.10.2. Intégration fiscale

Néant

6.10.3. Consolidation

Néant

6.10.4. Taxe sur les salaires

La Société, ayant un rapport d'assujettissement de plus de 10% au titre de l'année précédente, est redevable de la taxe sur les salaires sur les salaires versés au cours de l'année 2017.

7. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant



SEMTAN - Société Anonyme
d'Economie Mixte des Transports de
l'Agglomération Niortaise

Siège social : 8 rue Paul Sabatier
79000 NIORT
Capital : 295.000 €
RCS Niort 493 441 935

**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27 JUIN 2018
APPELEE A STATUER SUR LES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire pour vous présenter :
Notre rapport de gestion,
Les comptes soumis à votre approbation,
Toutes informations sur l'activité de la SEMTAN et son évolution.

1) SITUATION DE LA SOCIETE

La SEMTAN a été créée le 1^{er} janvier 2007 suite à la restructuration de la SOPAC qui gérait jusqu'alors deux activités : le stationnement et les transports urbains. La décision conjointe des deux collectivités Communauté d'Agglomération du Niortais et Ville de Niort a abouti à la séparation des deux activités.

La SEMTAN a alors été créée pour gérer les transports urbains de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

Le présent rapport prend donc en compte la dixième année d'activité de la SEMTAN.

1.1 MODE DE PRESENTATION – METHODES D'EVALUATION

Nous n'avons utilisé pour la présentation du bilan et du compte de résultat ainsi que pour l'évaluation des biens de la SEMTAN dans l'inventaire et le bilan, de méthodes autres que celles prévues par les dispositifs en vigueur.

Les états de synthèse ont été établis en euros en application des règles comptables françaises (articles L123-12 à L123-28 et R 123-172 à R 123-202 du Code de Commerce).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence.

Dans sa délibération du 26 octobre 2015, le conseil d'agglomération du Niortais a approuvé le principe de la dissolution de la SEMTAN au terme de la délégation de service public, prolongée jusqu'au 31 décembre 2016. La procédure de renouvellement de la délégation de service public a nécessité une prolongation de 3 mois jusqu'au 31 mars 2017. Cette prolongation a été votée en conseil d'agglomération du Niortais du 17 octobre 2016.

De fait de cette décision de l'actionnaire majoritaire, les principes de continuité d'exploitation, de permanence des méthodes et d'indépendance des exercices avait été abandonnés pour l'établissement des comptes au 31 décembre 2015. Une provision de 50 000 € avait été comptabilisée en résultat exceptionnel au 31 décembre 2015 pour tenir compte des charges probables jusqu'à la clôture des opérations de liquidation de la société. Cette provision a été réajustée sur 2016 et 2017 pour atteindre un total de 80 000 € au 31/12/2017.

Par ailleurs, les comptes 2017 intègrent la prise en compte des projets de protocoles de fin de DSP entre CAN et SEMTAN d'une part et entre SEMTAN et Transdev Urbain d'autre part.

1.2 ACTIVITE - RESULTATS - BILAN - DIVERS

1.2.1 ACTIVITE DE LA SOCIETE EN 2017

❖ AU NIVEAU CONTRACTUEL

☞ Le **Contrat de Délégation de Service Public** a été signé le 24/08/2010 pour une durée de 6 ans du 1^{er} septembre 2010 au 31 août 2016. Ce contrat de DSP a été complété par l'avenant 1 (27 juin 2011), l'avenant 2 (5 avril 2012), l'avenant 3 (27 mai 2013), l'avenant 4 (25 novembre 2013), l'avenant 5 (1^{er} juin 2015), l'avenant 6 (11 avril 2016) et l'avenant 7 (8 décembre 2016).

☞ Avenant 8 au contrat de DSP :

Cet avenant n°8, en date du 20 février 2017 régularise de manière détaillée la rémunération du délégataire sur le 1^{er} trimestre 2017 en prévision de la clôture de la DSP. Il traite des points suivants :

- Modification de la consistance de l'offre de services du transport sur le réseau les TAN depuis janvier 2016 (interruption des services scolaires le 6 mai 2016 suite à la modification du calendrier scolaire, impact de la nouvelle sectorisation des collèges sur la consistance de l'offre scolaire à compter de septembre 2016, autres ajustements de l'offre en période de rentrée scolaire 2016-2017, correction d'une erreur de report de kilomètres sur les lignes N101 et N103 lors de l'avenant 6)
- Évolution du volume d'activité des services TAD et TPMR depuis septembre 2015
- Modification des conditions d'exploitation de la ligne Maraîchine (modification des jours de fonctionnement pour la période juillet et août 2016)
- Incidence financière de la prolongation de trois mois de la durée de la DSP jusqu'au 31 mars 2017 (impact de la non répercussion de l'augmentation de la

TVA applicable aux transports publics sur les 3 mois de prolongation, impact de l'absence d'augmentation des tarifs au 1^{er} juillet 2015 et au 1^{er} juillet 2016 sur les trois mois de prolongation, évolution de certains indices de la formule contractuelle d'actualisation de la contribution, mise à jour du plan pluriannuel d'investissements, prise en compte de la baisse des effectifs en 2017)

☞ **Avenant n°7 au contrat de sous-traitance** avec Transdev Poitou-Charentes qui découle des modalités de l'avenant n°8 au contrat de DSP

1.2.2 RESULTATS DE L'EXERCICE

Les résultats sont analysés dans le compte de résultat et font ressortir les éléments suivants (incluant l'effet CICE d'un montant de 54 500 €) :

- ☞ des produits d'exploitation de 4 043 042 €
- ☞ des charges d'exploitation de 4 204 303 €
- ☞ *un résultat d'exploitation de - 161 261 €*
- ☞ *un résultat financier de 1 162 €*
- ☞ *un résultat courant avant impôt de - 160 099 €*
- ☞ *un résultat exceptionnel de 49 794 €*
- ☞ *un résultat comptable après impôt de - 55 805 € (cf. annexe 1)*

1.2.3 LE BILAN

Il fait ressortir :

A L'ACTIF :

- Un actif net immobilisé de 0 €
- Et un actif net circulant de 1 666 889 €

AU PASSIF :

- Un total de capitaux propres de 398 273 €
- Une provision pour risques et charges de 80 000 €
- Des dettes de 1 188 616 €

Total du bilan : 1 666 889 €

1.2.4 ACTIVITE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Nous n'avons pas d'activités en matière de recherche et développement, celles-ci étant confiées à notre partenaire TRANSDEV dans le cadre du contrat d'assistance technique.

2) EVOLUTION

La DSP a pris fin au 31 mars 2017. La SEMTAN n'a donc plus d'activité depuis le 1^{er} avril 2017. Le délégataire de la nouvelle DSP étant Transdev Urbain à laquelle s'est substituée une société ad hoc, Transdev Niort Agglomération, à compter du 1^{er} juillet 2017.

Dans le cadre de ce changement de délégataire, 2 conventions sont en cours de finalisation :

- Entre CAN et SEMTAN
- Entre SEMTAN et Transdev Urbain

La SEMTAN ne pourra pas être liquidée avant 2021 afin de pouvoir récupérer auprès de l'état les sommes relatives au CICE des années 2014, 2015, 2016 et 2017.

3) AUTRES INFORMATIONS

3.1 REPARTITION DU CAPITAL

Les personnes morales possédant plus de 10 % et 50 % du capital social sont les suivantes :

- La Communauté d'Agglomération du Niortais + 50 %
- TRANSDEV + 10 %

ACTIONNAIRES	Nombre actions	%	Montant en Euros (valeur nominale de l'action : 10 €)
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS	15 000	50,85 %	150 000
VILLE DE NIORT	150	0,51 %	1 500
TRANSDEV	10 050	34,07 %	100 500
CAISSE D'EPARGNE POITOU-CHARENTES	2 000	6,78 %	20 000
MAIF	800	2,71 %	8 000
INTER MUTUELLE ASSISTANCE	800	2,71 %	8 000
MACIF PARTICIPATIONS	500	1,69 %	5 000
CRCA MUTUEL CHARENTE-MARITIME DEUX-SEVRES	200	0,68 %	2 000
	29 500	100,00 %	295 000

3.2 INFORMATIONS SUR LES DELAIS FOURNISSEURS

	Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total pour 1 jour et plus	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total pour 1 jour et plus
A*) Tranches de retard de paiement										
Nombres de factures concernées					606					279
Montant total TTC des factures concernées (en K€)	381 104	438 053		2 586 256	3 405 413	20 167	3 240		3 879 801	3 903 209
Pourcentage TTC des achats/ du chiffre d'affaires de l'exercice	9%	11%	0%	64%	84%	0%	0%	0%	96%	97%
B*) Factures exclues du (A) relatives à des dettes litigieuses ou non comptabilisées										
Nombres des factures exclues										
Montant total TTC des factures exclues (en K€)										
C*) Délais de paiement de référence utilisés :										
	Suivant délais contractuels					Suivant délais contractuels				
<i>Le nombre de factures est calculé à partir du nombre d'occurrences présentes en solde ; les occurrences correspondants au nombre de factures présentant des retards de paiement non lettrées ou lettrées partiellement des comptes « fournisseurs de biens & services » et « fournisseurs d'immobilisations » pour les factures reçues et « clients » et « créances sur cession d'immobilisations » pour les factures émises.</i>										
<i>Le montant total des factures concernées correspond au solde des factures concernées.</i>										
<i>Les factures exclues du (A) correspondent aux créances sur client douteux.</i>										

3.3 AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le déficit de 55 805.16 € de la façon suivante :
55 805.16€ au compte report à nouveau

Le compte report à nouveau s'élèverait ainsi à 95 318.70 € après affectation du résultat 2017.

3.4 VERSEMENT DE DIVIDENDES

2014	2015	2016	2017
0	0	0	0

4) LES PARTICIPATIONS

La SEMTAN ne possède aucune participation significative ou réciproque au sens des articles L233-29 et L233-30 du Code de Commerce dans d'autres sociétés.
Conformément à l'article L225-211 du Code de Commerce, la SEMTAN informe qu'aucune société n'a procédé à l'achat de ses propres actions.

5) CONVENTIONS VISEES PAR L'ARTICLE L225-38 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous informons que la liste des conventions visées par l'article L225-38 du Code de Commerce et ayant fait l'objet d'une approbation préalable du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2017 est la suivante :

- Avenant 8 au contrat de Délégation de Service Public avec la Communauté d'Agglomération du Niortais,
- Avenant 7 au contrat de sous-traitance avec Transdev Poitou-Charentes,

- Avenants 1 et 2 à la convention de mise à disposition du PMAD entre la SEMTAN et TRANSDEV.
- Avenants 1 et 2 à la convention de partenariat avec Transdev
- Convention de détachement à temps partiel d'un chargé du dialogue social dans la branche des transports publics urbains de province
- En cours d'établissement
 1. Protocole SEMTAN/CAN
 2. Protocole SEMTAN/TRANSDEV URBAIN

6) RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Conformément aux dispositions des articles L 225-37 alinéa 6, L 225-68 alinéa 6 et L 226-10 alinéa 1, nous vous présentons notre rapport sur le gouvernement d'entreprise lequel est inclus dans le présent rapport de gestion par application des dispositions de l'article L 255-37 alinéa 6 du code de commerce.

6.1 LISTE DES MANDATAIRES SOCIAUX

Membres du Conseil représentants de la Communauté d'Agglomération du Niortais :

- Monsieur Marc THEBAULT, Président du Conseil d'Administration.
- Monsieur Dominique SIX
- Madame Sophia MARC
- Madame Claire RICHECOEUR
- Monsieur Jean BOULAIS
- Monsieur Alain LECOINTE
- Monsieur Frédéric PLANCHAUD
- Monsieur Jacques MORISSET

Membre du Conseil représentant de la Ville de Niort :

- Monsieur Luc DELAGARDE

Membres du Conseil représentant les actionnaires privés :

- Monsieur Rémy BOEUF, représentant TRANSDEV
- Monsieur Benoit CHEVEREAU représentant la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes
- Monsieur Jean-François BOUILLE représentant la MAIF

- Monsieur Christophe MALECOT du GROUPE Y

Les mandats des administrateurs ont été renouvelés pour une durée de trois ans lors de l'Assemblée Générale du 20 juin 2016 statuant sur les comptes 2015.

Les mandats des commissaires aux comptes titulaire et suppléant ont été renouvelés pour une durée de six ans lors de l'Assemblée Générale du 27 juin 2013 statuant sur les comptes 2012.

6.2 Conventions conclues entre les dirigeants ou actionnaires significatifs d'une société Mère et une Filiale

En application des dispositions légales, nous vous indiquons les conventions intervenues, directement ou par personne interposée

Néant

6.3 Tableau des délégations de pouvoirs données au conseil d'administration à l'occasion d'augmentations de capital

En application des dispositions légales, vous trouverez ci-après un récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce :

Néant

6.4 MODE DE DIRECTION

Le Conseil d'Administration constitutif de la SEMTAN, en date du 14 décembre 2006, a décidé de choisir la formule de dissociation des fonctions entre le Président et le Directeur Général.

En date du 3 décembre 2007, le Conseil a approuvé la modification du mode de Direction en choisissant de cumuler les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. Ce même Conseil, a élu Monsieur Jean-Luc GUERIN en qualité de Président Directeur Général. Ce dernier a nommé Monsieur Christophe POUZOL Directeur Technique de la SEMTAN.

En date du 3 juin 2008, le Conseil a élu Monsieur Dominique VALLEE Président Directeur Général, es-qualité de représentant de la Communauté d'Agglomération de Niort en remplacement de Monsieur Jean-Luc GUERIN.

En date du 17 novembre 2010, le Conseil a approuvé la modification du mode de Direction en choisissant de dissocier les fonctions de Président et de Directeur Général. Ce Conseil a désigné Monsieur Dominique VALLEE en tant que Président et Monsieur Christophe POUZOL en tant que Directeur Général.

En date du 24 juin 2011, le Conseil a approuvé la démission de Monsieur Christophe POUZOL au 31 juillet 2011 de son poste de Directeur Général de la SEMTAN. Il a également approuvé la nomination de Monsieur Patrice GRAND comme Directeur Général à compter du 1^{er} août 2011.

En date du 02 juin 2014, le Conseil a élu Monsieur Marc THEBAULT en qualité de Président. Enfin, en date du 16 octobre 2014, le Conseil a approuvé la démission de Monsieur Patrice GRAND et a nommé Monsieur Christophe BATTY en qualité de Directeur Général.

En date du 15 octobre 2015, le Conseil a pris acte de la démission de Monsieur Christophe BATTY et a nommé Monsieur Philippe JULHES en qualité de Directeur Général.

7) ANNEXES

Tableau des résultats financiers de la SEMTAN (annexe 1)

Le Conseil d'Administration